

# La pauvreté en milieu rural en Région wallonne

---

Août 2011



Étude commanditée par Cera et réalisée par le Panel Démographie Familiale de  
L'Université de Liège

Coordination scientifique : Marie-Thérèse CASMAN  
Chercheur : Stéphanie LINCHE

# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	3
1. Méthodologie .....	4
2. Concepts .....	5
2.1. Ruralité.....	5
2.2. Pauvreté.....	7
2.2.1. Définitions .....	7
2.2.2. Groupes à risque.....	7
3. Pauvreté en milieu rural wallon .....	9
3.1. Augmentation de la population vieillissante .....	10
3.2. Problèmes d'accessibilité .....	12
3.3. Recul et rareté des équipements et des services .....	14
3.3.1. Les instances publiques de petite taille : obstacle ou atout ?.....	14
3.3.2. Les services .....	15
3.3.3. Caractéristiques du secteur de l'aide en milieu rural.....	16
3.4. Précarisation du marché de l'emploi.....	19
3.5. Difficultés d'accès au logement .....	21
3.5.1. Pression foncière .....	21
3.5.2. Offre de logements insatisfaisante .....	22
3.5.3. L'habitat permanent.....	22
3.6. Pression sociale, stigmatisation et méconnaissance du phénomène.....	26
3.7. La problématique agricole .....	28
4. Eléments de solution .....	32
4.1. Sensibilisation .....	33
4.2. Logements adaptés aux personnes âgées .....	35
4.3. Alternatives en termes de mobilité.....	37
4.4. Travail en réseau .....	40
4.5. Création d'emplois de qualité .....	42
4.6. Une offre de logements adéquats et diversifiés .....	43
4.7. Optimiser la proximité.....	45
4.8. Valorisation du monde agricole .....	47
5. Recommandations à l'égard des acteurs politiques .....	49
Conclusions.....	52
Bibliographie .....	55
I. Internet .....	55
II. Études .....	55
III. Revues .....	57
Annexe 1 : Liste des participants à la table-ronde .....	58
Annexe 2 : Quelques définitions de la ruralité.....	59
Annexe 3 : Dispositifs financiers .....	60

# INTRODUCTION

La pauvreté est au cœur des enjeux actuels de société. La présidence belge lors de l'année européenne de lutte contre la pauvreté reflète bien cette préoccupation. Toutefois, elle est très souvent abordée dans un contexte urbanistique, là où elle est davantage perceptible et mesurable, et par conséquent où foisonnent les services d'aide. Cependant, bien que moins visible et moins médiatisée, la pauvreté est bel et bien présente dans nos campagnes.

La pauvreté en milieu rural n'est pas une problématique émergente, au contraire, elle est au centre des préoccupations de bon nombre d'acteurs sociaux et a déjà fait l'objet d'approches, notamment par Cera. Cera est une coopérative qui compte près d'un demi-million de sociétaires ou détenteurs de parts de la coopérative. Elle est née à la fin du dix-neuvième siècle en réaction à la pauvreté dans les campagnes et est devenue au fil des années une banque coopérative en vue puis un groupe financier coopératif détenant 30 % du capital de KBC Groupe. Ensemble, ses sociétaires investissent tant sur le plan financier que sociétal, au niveau régional, national et international. Ces investissements contribuent à la prospérité de tous les sociétaires et au bien-être de la société dans son ensemble. Les projets soutenus reflètent les valeurs de la coopérative : participation, solidarité et respect de l'individu. Cera, active dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, souhaite agir sur la question de la pauvreté en milieu rural, notamment en soutenant des projets où le dialogue et la réflexion occupent une place importante. L'objectif est d'éveiller la conscience aux problèmes complexes qui sont liés à la pauvreté et à l'exclusion. Ceci dans l'espoir de casser les nombreux préjugés qui existent autour de cette problématique et d'amener plus de solidarité entre les différents groupes et un meilleur soutien conduisant à une politique plus adaptée. Une politique qui ose faire le choix d'investir dans des solutions dont le résultat n'est pas immédiatement mesurable, mais dont la plus-value qualitative vaut la peine à terme. Et cela, en premier lieu, pour les plus vulnérables de notre société.

En apportant un soutien financier, la coopérative Cera entend contribuer à ce que les prochaines générations bénéficient de meilleures conditions de vie. Les projets développés jusqu'ici dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural portaient sur les agriculteurs et horticulteurs en situation de précarité. Le présent projet vise à élargir l'angle d'approche en envisageant la situation de tous les types de populations en situation de précarité à la campagne. Dans un premier temps, Cera a donc mené une étude interprétative concernant la pauvreté rurale en Flandre, laquelle a débouché sur une synthèse des enjeux en présence et des recommandations pour Cera et pour les pouvoirs publics. Cera a ensuite demandé au Marie-Thérèse Casman, maître de conférence et coordinatrice du Centre de recherche en sociologie Panel Démographie Familiale de l'Université de Liège de mener une recherche parallèle pour analyser la réalité en Région wallonne.

La réflexion a été guidée par une identification des personnes fragiles et des difficultés auxquelles elles sont spécifiquement exposées en milieu rural, des obstacles à l'aide aux personnes en situation de pauvreté, des solutions mises en œuvre et enfin des recommandations que nous pouvons formuler à l'attention de l'ensemble des personnes concernées par la problématique de la pauvreté. La méthodologie suivie pour cette recherche francophone est similaire à celle suivie en Flandre, car la présente recherche pourrait ensuite donner lieu à une synthèse nationale, consolidant les conclusions des deux recherches.

# 1. METHODOLOGIE

Pour étudier la pauvreté en milieu rural wallon, il s'agissait de commencer par une revue de la littérature belge francophone existante sur la question durant les cinq dernières années. Cet exercice a permis de mettre en exergue certains points importants que nous avons vérifiés lors de rencontres avec une dizaine d'acteurs clés connaissant bien la question. Nous avons construit un guide d'entretien semi-directif et nous avons ensuite interviewé un panel aussi hétérogène que possible, c'est-à-dire des personnes issues tant du milieu associatif que du secteur public (à savoir les CPAS ou des intervenants de la Région wallonne), dans les secteurs de l'insertion sociale ou professionnelle, du logement, de l'agriculture, de l'aide à domicile ou de l'alimentation. Nos interlocuteurs furent des coordinateurs, des assistants sociaux, des bénévoles, des représentants de différents organismes, des animateurs, des formateurs. Les entretiens ont été retranscrits et les constats développés. Des extraits de ces entretiens illustrent les propos tenus dans ce rapport afin de restituer de la manière la plus fidèle possible les informations recueillies. Cependant, dans un souci de discrétion, nous nous sommes limités à raccorder ces paroles à la nature de l'organisme d'appartenance de l'auteur, plutôt qu'à l'auteur lui-même.

Une table ronde a ensuite été organisée l'après-midi du 26 mai 2011 dans les locaux d'Investsud à Marche-en-Famenne. Lors de cette rencontre, nous avons également veillé à convier des interlocuteurs d'origines diverses, en élargissant nos invitations aux décideurs politiques et représentants provinciaux. Une cinquantaine de personnes étaient présentes<sup>1</sup>. L'objectif était d'exposer et de discuter les premiers résultats de l'analyse lors de groupes de travail (assentiments, contradictions, points supplémentaires). Cet après-midi a été enrichi par deux interventions. Christine Mahy, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, a d'abord mené une réflexion et posé des questions à partir de quelques exemples pratiques en milieu rural. Ensuite, Muriel Bossut, d'Agricall, nous a présenté la procédure collective pour le redressement des exploitants en situation d'endettement.

L'objectif de cette étude est de diffuser les résultats de ce travail auprès de différents organismes de terrain ou de recherche afin de contribuer à une meilleure connaissance de la question.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1

## 2. CONCEPTS

### 2.1. Ruralité

Nous ne nous étendrons pas sur la définition de la ruralité, car il en existe nombre de variantes, et là n'est pas l'objet de notre travail. Nous nous contenterons de souligner que la ruralité est un concept en cours de discussions et que ses critères font l'objet de nouvelles nuances directement liées aux mutations du milieu rural<sup>2</sup>.

Ces dernières décennies, l'espace rural a évolué de manière fondamentale, fortement marqué par une urbanisation qui s'est étendue aux périphéries des grandes villes. Profitant du succès populaire de l'automobile, des citadins se sont installés dans les zones rurales qui ont vu l'essor des axes routiers favoriser les déplacements des travailleurs n'habitant plus à proximité de leur lieu de travail, et de ce fait renforcer l'interdépendance des villes et des campagnes. La situation géographique de notre pays facilite ces migrations, les campagnes n'étant jamais trop éloignées des villes ou des centres industriels. L'aménagement du territoire s'est adapté à ces nouveaux modes de vie liés à la motorisation, ne fixant que peu de balises, et autorisant un allongement des déplacements. Originellement, cet exode urbain a débuté dans l'agglomération bruxelloise, dès les années soixante, corollairement à la montée des prix fonciers en ville et à l'apparition des nouveaux modes d'habitat. Les politiques communales rurales ont vu dans leurs logements financièrement attractifs une opportunité d'accroissement de leurs rentrées fiscales. Des terres agricoles se sont progressivement transformées en parcs d'activités économiques ou commerciales, ou encore en terrains résidentiels. Des exploitations ont été converties en habitations de type familial ou touristique. Les commerces de proximité ont quitté les centres des villages pour s'installer dans les nouveaux zonings. Ces récentes périurbanisations et *rurbanisations*<sup>3</sup> se sont vues accompagnées du phénomène des communes dortoirs, d'un rapport social ambigu entre les nouveaux arrivants dans les villages et les autochtones ainsi que de la redéfinition des réseaux informels et traditionnels d'aide à travers un affaiblissement des formes de solidarité traditionnelle assurées par les familles, amis ou voisins. Certaines régions rurales ont acquis une fonction résidentielle importante, allant jusqu'à menacer leurs spécificités. Ce transfert des populations a entraîné des besoins nouveaux en équipements et en services. Les régions rurales plus éloignées connaissent soit un statu quo démographique soit une arrivée de population atypique (retraités, ménages précaires). Les habitants se dispersent sur le territoire tandis que les emplois et les services se concentrent dans des pôles, ce qui occasionne des déplacements de plus en plus longs. Cela rime avec une fuite de capital professionnel vers ces pôles plus attractifs en termes d'offres et de services, une déperdition des ressources et par conséquent un affaiblissement du développement rural. Les campagnes ont rassemblé des habitants aux profils et représentations sociales différents (les natifs, les familles d'agriculteurs, les néo-ruraux, etc.). A cela est venu s'ajouter un nouvel enjeu sociétal à savoir la question environnementale, et parallèlement la conscientisation de l'interdépendance entre les différents milieux de vie. Cette évolution du paysage rural a de multiples répercussions, telles que l'augmentation du prix des terrains à bâtir, des loyers, la nécessité de posséder un moyen de transport individuel pour accéder aux différents centres d'intérêt, etc.

---

<sup>2</sup> Les définitions retenues se trouvent à l'Annexe 2.

<sup>3</sup> Concept de l'ACRF, mouvement féminin d'éducation permanente en milieu rural.

*« Le lien urbain-rural est beaucoup plus perméable qu'avant, bouge beaucoup plus. Des gens qui habitent en milieu rural et qui vont travailler en zone urbaine, et moins inversement. Cela a des incidences, notamment sur la jeunesse. Ici, on est dans la région du plus faible revenu par habitant, et du plus faible niveau de formation. Si les jeunes font leurs études supérieures en ville, le retour de l'investissement des connaissances professionnelles est faible. Ces connaissances pourraient être utiles au développement local, mais ils vont les investir ailleurs. Car ici, il n'y a pas d'emploi potentiel, car ils ne veulent plus vivre là au quotidien, à cause du manque de diversité, d'offres ou d'accès direct. Ils reviennent comme seconds résidents, pour le patrimoine ou par nostalgie du passé. Cela empêche le développement du milieu rural. Il y a une tension entre comment créer, innover en milieu rural et en même temps garder ou se vendre pour ces caractéristiques du patrimoine. Il y a une déperdition des ressources.»*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Le secteur agricole quant à lui a été marqué à la fois par une transition vers une agriculture de type plus industriel et par un profond déclin. La diminution progressive du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une croissance de leur taille. Les petites et les moyennes exploitations sont appelées à disparaître tandis que le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé.

Retenons de ces approches qu'une commune rurale est directement caractérisée par des activités de nature agricole, par une densité de population faible, regroupée en noyaux d'habitats de dimension petite à moyenne, à forte vocation résidentielle, parfois concurrencée par la vocation touristique ; une croissance économique stable à forte, favorisée par des axes de communication structurants, mais malgré cela moindre que dans les zones urbaines ; une croissance soutenue des activités liées au tourisme. Malgré ces caractéristiques particulières et communes, le paysage rural wallon abrite une variété de configurations qui ne sont pas toutes confrontées aux mêmes problématiques. Les communes ont évolué différemment, suivant leur proximité par rapport aux pôles d'emplois importants, générateurs d'immigration. Le niveau d'équipement et de services, ainsi que les moyens financiers diffèrent d'une commune à l'autre.

## 2.2. Pauvreté

### 2.2.1. Définitions

La pauvreté est une notion relative, définie par rapport à des modes de vie acceptables, variables dans le temps et dans l'espace. En Belgique, la notion de pauvreté est l'absence d'un revenu suffisant pour vivre et participer à la vie en société. Elle est cependant multidimensionnelle car elle n'a pas trait uniquement à la sphère financière. Nous retiendrons la définition de Vranken, De Boyser et Dierckx (2005)<sup>4</sup>, selon lesquels *la pauvreté peut s'entendre comme un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés par la société. Ils ne peuvent, par leurs propres moyens, combler ce fossé.*

Jusqu'il y a quelques années, l'emploi et le salaire adjacent étaient des facteurs d'inclusion sociale et constituaient un rempart contre la pauvreté. Dès lors, toute personne ne bénéficiant pas d'un emploi stable ou d'un salaire suffisamment élevé pouvait être considérée comme étant en risque de pauvreté, dans la mesure où cette absence, tant bien que mal compensée par un revenu de remplacement parfois en-deçà du seuil de pauvreté<sup>5</sup>, gelait l'accès au logement, transport individuel, soins de santé, éducation, culture, etc. Pour certains travailleurs, l'emploi ne constitue plus une garantie contre le risque de pauvreté. Il ne faut cependant pas minimiser le fait qu'il reste un élément primordial pouvant permettre de sortir de situations difficiles et donner accès à une série d'éléments assurant une certaine qualité de vie, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un emploi précaire. Les filets de sécurité paraissent aujourd'hui beaucoup plus aléatoires qu'auparavant. Le fait de travailler ne représente donc plus un rempart certain contre la pauvreté. Les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché de l'emploi, les actifs à s'y maintenir, les plus âgés à disposer d'une pension suffisante en cas de carrière professionnelle réduite ou inexistante.

### 2.2.2. Groupes à risque

A titre indicatif, R. Cherenti dresse le « portrait-robot » de l'homme le plus pauvre en Wallonie, en prenant la précaution de ne pas réduire la pauvreté en un portrait exclusif, usant de la métaphore d'un « corps social » mettant ainsi en avant le caractère multidimensionnel et interdépendant de la pauvreté. Donc, *l'homme le plus pauvre de Wallonie est une femme, cette femme est chômeuse, elle a 34 ans, elle est belge, elle vit dans un ménage monoparental, elle a deux enfants, son niveau scolaire est faible, son niveau de santé n'est pas bon, ses relations sociales et intimes sont faibles, son espérance de vie est relativement basse, son logement est en mauvais état*, et d'ajouter que cette femme pauvre est *relativement peu visible*. Chaque caractéristique aborde d'une part une problématique spécifique, et par conséquent représente un groupe à risque, et d'autre part peut être cause et conséquence d'une autre caractéristique. Il est utile d'apporter ici une nuance, 34 ans représente l'âge moyen de la pauvreté, le vieillissement surtout au-delà de 65 ans augmente le risque de pauvreté.

---

<sup>4</sup> Oases, Centre de recherche en sociologie, Université d'Anvers.

<sup>5</sup> Pour un ménage isolé, le seuil de pauvreté correspond à des revenus disponibles mensuels nets inférieurs à 860€, et pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants, le seuil est de 1.805 €. (SPF Économie, PME, Classe moyennes et Énergie), 2007.

Selon l'enquête EU-SILC<sup>6</sup>, le risque de pauvreté est plus élevé chez les personnes âgées (23.2%) et chez les plus jeunes (24% pour les 16-24 ans, cela touche beaucoup de jeunes sans emploi quittant le logement familial). Au-delà de l'âge, un niveau d'éducation faible représente également un facteur de risque (27.6% pour un niveau bas, 14.4% pour un moyen, et 8.6% pour un élevé). En termes de statut, le risque touche les bénéficiaires d'allocations de chômage (40%), les bénéficiaires d'autres formes d'allocation de remplacement (29.5%), et certains travailleurs (6.3%)<sup>7</sup>.

Le risque de pauvreté est également plus important chez les personnes séparées. La séparation entraîne un appauvrissement des anciens partenaires qui résulte du fractionnement des ressources financières et du dédoublement matériel. Ce phénomène a particulièrement augmenté en Belgique, où l'on enregistre trois divorces pour quatre mariages, soit une augmentation de 70% en vingt ans. Les personnes isolées ont plus de risques de pauvreté, surtout les femmes<sup>8</sup>. Si l'on s'intéresse à la composition du ménage, pointons particulièrement les parents seuls avec un enfant dépendant (54.4%), les femmes seules de moins de 65 ans (37.3%) et les ménages isolés de plus de 65 ans (31% pour les femmes, et 28.2% pour les hommes). En ce qui concerne l'organisation du travail, le fait de travailler à temps partiel est un facteur de risque de pauvreté. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à travailler à temps partiel ou à ne pas travailler<sup>9</sup>. En effet, elles consacrent plus de temps que les hommes aux tâches ménagères et familiales et ce temps de travail fréquemment subi et non choisi, a des effets sur le calcul de la pension. Le fait d'avoir un emploi moins rémunéré ou de bénéficier d'allocations de remplacement est également un facteur de risque de pauvreté. Il y a un effet de genre : les emplois fortement féminisés appartiennent à des secteurs où les barèmes salariaux sont les moins élevés. De plus, les femmes gagnent en moyenne 15% de moins que les hommes. Les enfants vivant dans une famille monoparentale sont confrontés à deux fois plus de risques de pauvreté que les autres enfants. Les familles monoparentales sont trois fois plus nombreuses qu'il y a trente ans. Elles sont caractérisées par un niveau de qualification inférieur à la moyenne.

En ce qui concerne spécifiquement les femmes monoparentales, l'insuffisance de leurs ressources, combinée au problème de garde d'enfants, d'absence ou de versement irrégulier des pensions alimentaires, à la précarité de l'emploi et de conciliation des temps, d'accès au logement ou aux soins de santé, font qu'elles représentent un public très fragilisé. De plus, dans certaines situations, la problématique paraît amplifiée lorsque la mère travaille car son organisation est dès lors complexifiée, ce qui ne l'encourage pas toujours à rechercher ou exercer un emploi.

Ces statistiques ne sont pas propres au milieu rural, mais elles attirent l'attention sur des personnes soumises d'emblée au risque de pauvreté, et sur une réflexion qui doit être menée en termes de spécificités du milieu rural et de solutions à y implanter.

Deux autres groupes à risque spécifiques au milieu rural sont d'une part les agriculteurs et d'autre part les résidents de l'habitat permanent. Ces groupes font chacun l'objet d'un chapitre.

---

<sup>6</sup> Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC depuis 2004, selon l'année, les caractéristiques (sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, activité, ...) et la région, SPF Economie, 2009

<sup>7</sup> Source : Statbel, 2009, Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC depuis 2004, selon l'année, les caractéristiques (sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, activité, ...) et la région.

<sup>8</sup> En Région wallonne, le risque de pauvreté est de 20.5% pour les femmes, et de 16.2% pour les hommes. Source : idem.

<sup>9</sup> A l'échelle belge, 69% des hommes actifs travaillent, contre 50% des femmes ; ils sont 7.8% à travailler à temps partiel, contre 43% des femmes.

### 3. PAUVRETE EN MILIEU RURAL WALLON

Notre définition de la pauvreté désigne *un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective*. Ces exclusions s'expriment en termes d'accessibilité : accessibilité à un emploi, à un logement, à la santé, à la consommation, aux loisirs, etc. Globalement, l'obstacle fondamental à l'accessibilité réside dans l'absence de ressources financières. En milieu rural, cette problématique d'accessibilité est renforcée par l'aspect géographique qui fait l'apanage du milieu rural, à savoir l'étendue des distances à parcourir pour atteindre un centre d'intérêt. Dans ce chapitre, qui aborde l'objet majeur de cette étude, nous décrivons les caractéristiques de la pauvreté telle qu'elle est vécue spécifiquement en milieu rural, à savoir dans quelle mesure les caractéristiques du milieu rural peuvent constituer un obstacle pour les personnes en situation de pauvreté.

### **3.1. Augmentation de la population vieillissante**

D'un point de vue démographique, le milieu rural est affecté par le vieillissement de sa population et la proportion croissante du nombre de jeunes qui migrent vers des centres plus urbanisés où l'offre de formations, d'emplois, de services et de loisirs est plus abondante et plus accessible pour les personnes ne possédant pas de véhicule, et où le prix du logement est moins élevé. Nous assistons à un exode plutôt interne, dans le sens où les jeunes ménages ont tendance à s'installer en zone périurbaine, plutôt que dans les petites localités ou dans les zones purement urbaines. Les migrations sont le principal vecteur de l'évolution démographique des communes. Comme nous l'avons déjà mentionné, le départ des jeunes constitue une perte de capital professionnel représentant une déperdition des ressources et par conséquent un affaiblissement du développement rural.

Les seniors constituent un groupe fragile important exposé au risque de pauvreté. C'est la période de la vie où le risque de paupérisation est le plus élevé par rapport à la moyenne de la population. Or, seulement 5% des personnes âgées bénéficient de la GRAPA<sup>10</sup>. Les plus vulnérables sont les femmes seules et les couples ne percevant qu'une seule pension. Les femmes isolées de plus de 65 ans représentent également un groupe à risque. En effet, la pension de celles-ci s'avère inférieure à celle des hommes en raison d'une carrière professionnelle plus courte ou inexistante. En Wallonie, une personne sur dix est une pensionnée de plus de 65 ans. Le taux important de femmes pensionnées s'observe dans les régions rurales les plus enclavées, tandis qu'il diminue dans les zones périurbaines.

Alors qu'une partie des jeunes issus du milieu rural migre vers des centres plus urbanisés, des aînés aspirant à un cadre de vie plus calme viennent renforcer le vieillissement de la population rurale. Cependant, la question de la mobilité, entravant la réalisation de toute une série d'activités quotidiennes pour l'ensemble de la population rurale, est tout aussi cruciale pour les personnes vieillissantes, progressivement plus dépendantes. Certaines devenues inaptes à la conduite de leur véhicule se retrouvent coincées dans un environnement mal desservi par les transports en commun. Dans une étude portant sur le bien-être des personnes de plus de septante ans à domicile<sup>11</sup>, 25% des répondants n'ont accès à pied à aucun service de proximité<sup>12</sup>, 15% en trouvent un, 10% deux, etc. Or, cette étude n'est pas focalisée sur le milieu rural. Cela permet d'imaginer à quel point la question de l'accessibilité peut être plus problématique dans ces régions pour les personnes âgées. Le coût financier d'un maintien à domicile peut s'avérer considérable. A cela s'ajoute le sentiment d'isolement, lié à la diminution du réseau social après le passage à la retraite et le départ des enfants, à l'espace géographique dispersé ainsi qu'à l'accroissement des familles décomposées. Un tiers des plus de septante ans vivant à domicile consiste en ménages isolés<sup>13</sup>. Un dixième déclare n'avoir aucun confident et un cinquième n'en avoir qu'un. En cas de disparition de celui-ci, la personne âgée se retrouverait dans un contexte de solitude extrême. Par conséquent, les services d'aide à domicile sont de plus en plus sollicités et ne peuvent bien souvent pas répondre à toutes les demandes.

En ce qui concerne l'offre de logements, elle est inadaptée aux personnes âgées. La diversité des formes d'habitat fait défaut, c'est-à-dire qu'il manque des logements

---

<sup>10</sup> Garantie de revenus aux personnes âgées.

<sup>11</sup> LINCHEZ Stéphanie, NISEN Laurent, Étude sur le bien-être des personnes de plus de 70 ans en Wallonie, sous la direction scientifique de CASMAN Marie-Thérèse, Panel Démographie Familiale, Respect Seniors, 2010.

<sup>12</sup> Il s'agit des transports en commun, pharmacie, boulangerie, médecin généraliste, épicerie, distributeur d'argent, poste ou point poste.

<sup>13</sup> Idem

intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en institution. L'on constate une insuffisance de logements de petite taille et à prix modique, des logements devenus trop grands par rapport aux besoins des personnes vieillissantes, trop difficiles à entretenir ou trop coûteux à chauffer, ou encore inadéquats par rapport aux aptitudes physiques de la personne. Les formules de résidences-services sont méconnues et leur accessibilité financière difficile.

En outre, les personnes âgées sont parfois réticentes à l'idée de s'adresser à un service d'écoute extérieur, que ce soit par pudeur ou appréhension à se confier à une personne inconnue, ou par préjugé et amalgame entre accompagnement psychologique et maladie mentale.

Du point de vue des prestataires de services d'aide à domicile, les demandes sont de plus en plus nombreuses en raison de plusieurs facteurs : le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, la diminution des durées d'hospitalisation, le coût élevé de l'hébergement en maison de repos et le manque de places, le désir des personnes de rester à domicile et les modèles familiaux éclatés. Les services d'aide à domicile ne sont pas destinés à répondre exclusivement aux besoins des personnes âgées mais à ceux des familles confrontées à des problématiques diverses alors que, dans les faits, la proportion de demandes provenant de personnes âgées est largement supérieure aux autres profils.

## 3.2. Problèmes d'accessibilité

S'approvisionner, effectuer des démarches administratives, se soigner ou encore se cultiver peut prendre une journée entière pour des personnes sans véhicule personnel et donc tributaires des transports en commun. L'autonomie de ces personnes est profondément entravée si bien qu'elles ne peuvent vaquer à leurs occupations comme elles le souhaiteraient. Concrètement, même dans un ménage possédant une voiture, les enfants, peu importe leur âge, peuvent difficilement se rendre à leurs activités sans solliciter leurs parents qui, dès lors, doivent aménager leur programme quotidien en fonction des activités de chacun.

L'arrivée de l'automobile a profondément modifié les paysages ruraux. Satisfaire les besoins d'accessibilité est devenu coûteux, offrir un service de transport efficace et capable de concurrencer la voiture et l'autonomie inhérente est difficile, au point que l'absence de voiture peut être ressentie et vécue comme un facteur d'isolement social. En effet, la mobilité est un élément d'accessibilité prépondérant et par conséquent d'intégration, et ce, d'autant plus dans un contexte d'éloignement des équipements et services. L'absence de mobilité, liée à une insuffisance de revenus et donc à un faible pouvoir d'achat est facteur d'exclusion ou de frein à la participation à la vie en société. Le véhicule, qu'il soit individuel ou collectif, est l'outil de liaison des multiples zones spatiales attribuées aux tranches de la vie quotidienne – le domicile, le travail, les services, les loisirs, etc. -, alors que paradoxalement, c'est le développement de la voiture qui a dilaté l'espace quotidien.

Les transports en commun font partie des services touchés par la problématique de rationalisation et d'économies d'échelle qui sera spécifiquement abordée ultérieurement. Au vu des entretiens qualitatifs menés et de la littérature consultée, ainsi que de son rôle primordial dans le quotidien des occupants du milieu rural, il importait de traiter à part entière la problématique de la mobilité. En effet, la satisfaction de la majorité des besoins requiert un déplacement motorisé, et le temps requis pour ces déplacements fait partie intégrante de l'agenda des habitants et des travailleurs. Alors que le besoin de se déplacer s'est accru au cours des dernières décennies, le transport collectif en milieu rural s'est dégradé, conjointement au développement de l'automobile, au point de devenir presque inexistant. Au fur et à mesure des restructurations, les lignes les moins fréquentées ont été supprimées dans les zones rurales. Un réseau de lignes régulières a été maintenu pour la desserte des écoles et des pôles d'emploi. Les services se sont fortement amenuisés durant les heures creuses, perdant de manière collatérale leur attractivité. Les difficultés de déplacements sont surtout liées à la faible fréquence des transports et à l'éloignement des arrêts d'embarquement. Face à une offre aussi réduite, les usagers en mesure de le faire se sont organisés autrement, renforçant davantage la diminution de l'usage de ces transports. Cette disparition résulte d'un effet boule de neige : moins les personnes utilisent les transports collectifs dans les villages, moins ils sont rentables, plus ils tendent à disparaître. Ainsi, les habitants des villages participent à cette disparition par leurs habitudes de consommation. Cette situation lèse toutes les personnes non-motorisées, à savoir les personnes âgées, les personnes en situation de précarité, les enfants et les adolescents, et les personnes à mobilité réduite.

*«C'est une évidence que c'est quelque chose qui pose problème par rapport à des ménages peu argentés ou même qui peuvent avoir des difficultés à se débrouiller, à s'organiser dans l'espace temps parce que c'est clair que le temps en milieu rural, compte tenu des distances, n'est pas le même qu'en milieu urbain. On passe beaucoup plus de temps à faire des déplacements pour aller d'un point à un autre. Mais le coût aussi. »*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Pour certaines personnes, envisager un déplacement représente un vrai challenge, comprenant l'identification des trajets, la localisation des arrêts de transports en commun, la reconnaissance des lieux, l'assimilation des horaires, etc., des capacités qui ne sont pas à la portée de tous.

### **3.3. Recul et rareté des équipements et des services**

Une autre facette de la pauvreté en milieu rural, brièvement évoquée antérieurement, et directement en prise avec la faible densité de population et la dispersion de celle-ci, est le recul et la rareté des équipements et des services. Pour des raisons de rationalisation et d'économies d'échelle, les infrastructures, tant publiques que privées, tant dans le secteur marchand que non marchand, se sont raréfiées ou détériorées. En effet, parce qu'elles s'adressent à une population moins dense que dans les zones urbaines, elles deviennent vite moins rentables pour les prestataires. Proportionnellement au nombre d'habitants, il y a une régression quantitative des équipements en milieu rural.

Indépendamment de la faible densité de population, la déshumanisation de certains services pour des raisons de rentabilité a contribué au recul et à la rareté des équipements et services, renforçant la perte de lien social. Nous pensons à la poste et à l'administration communale, mais également à des services privés tels que les banques qui ont automatisé une grande part des transactions et où les interlocuteurs sont moins disponibles. En milieu rural, le facteur, par exemple, jouait un rôle social prépondérant.

*« Certaines personnes vont au Spar tous les jours pour parler à la caissière. C'est la réalité du milieu rural, on peut passer des jours sans rencontrer personne. Avant les changements de la poste, le facteur avait un rôle social énorme. C'était parfois la seule personne que les gens voyaient. Maintenant, ils ne le voient plus. »*

**Aide en Milieu Ouvert à destination des jeunes**

#### **3.3.1. Les instances publiques de petite taille : obstacle ou atout ?**

Les communes ont trois sources de recettes : le fond des communes, les subsides et la fiscalité qui est la manière principale de se procurer de nouveaux moyens. Le budget des communes rurales, en lien direct avec le nombre d'habitants imposables, est donc amoindri en comparaison avec celui des communes urbaines, alors qu'elles doivent répondre à des besoins peut-être moins fréquents mais aussi diversifiés que ceux rencontrés dans les zones plus denses. Les communes rurales sont donc restreintes dans la création des postes de travail au sein de leurs administrations. Bien qu'étant les seuls services publics subsistants, les communes aussi bien que les CPAS pâtissent des coups de ciseaux dans les ressources humaines et financières.

*« On voit les communes rurales asphyxiées, dans la quantité de choses diverses qu'elles doivent assumer sur la même quantité de personnel qu'elles ne peuvent pas diversifier. Ici, on ne sait pas créer de cellule spécifique. Il y a une difficulté d'aborder la quantité et la diversité des services en ne sachant pas les augmenter. »*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

A contrario, la faible densité de population peut représenter un atout dans le sens où les communes rurales ont une meilleure connaissance de la plupart de leur population. Cela permet d'une part une aide sociale plus rapide (les situations difficiles sont rapidement rapportées aux intéressés et la procédure d'aide ainsi enclenchée), et d'autre part une certaine liberté dans la marge de manœuvre de l'application de la loi dans la mesure où les allocataires n'entrant pas dans un canevas strict, l'aide peut être adaptée de manière

singulière. Cela permet une identification aisée, une prise de contact rapide et la mise en place d'un partenariat plus efficace.

*« Ici, il y a un truc positif qu'il faut reconnaître, c'est qu'au niveau des aides, on peut faire un petit peu tout et n'importe quoi. Ce n'est pas justement comme dans un gros CPAS où on dit "telle personne doit être dans telle situation pour avoir droit à telle aide". C'est l'avantage, c'est du ponctuel, c'est du cas par cas. On présente la situation de la personne, on fait des propositions, du moment que c'est raisonnable, s'il y a un besoin, ils sont prêts à payer. »*

**CPAS rural**

*« Ici, tout le monde connaît tout le monde, quand il y a une situation, on est très vite prévenu parce que la population en parle, soit à un mandataire, soit à la commune, soit à nous. »*

**CPAS rural**

*« Les petits CPAS connaissent leur population, les plus gros, moins. Souvent, la demande est ponctuelle et ciblée. Ce qui arrive aussi, c'est que le service qui interpelle profite d'un levier pour justifier une mise en place, un point de départ. L'avantage des prestataires est qu'elles entrent par le quotidien, c'est plus facile de faire entrer une aide ménagère qu'un psychologue. Le ménage est le moyen. »*

**Aide à Domicile en Milieu Rural**

### 3.3.2. Les services

Une étude traitant de la proximité des services en milieu rural, réalisée par l'ACRF<sup>14</sup>, révèle que les services localisés dans un rayon d'un kilomètre par rapport au domicile des répondantes<sup>15</sup> sont les boîtes postales (77%), un arrêt de bus (74%), les écoles primaires et maternelles (53%) et le médecin (34%). Les autres services (station essence, bureau de poste, banque, crèche, mutualité, service administratif, distributeur d'argent, CPAS, école secondaire, activités sportives, culturelles et de loisirs) se situent majoritairement dans un rayon de trois à neuf kilomètres. Enfin, le Forem ou la Maison de l'Emploi, ainsi que la gare ou l'arrêt de train se trouvent souvent à plus de dix kilomètres de distance. Ces chiffres illustrent bien le fait que, pour une majorité de la population rurale, un moyen de transport est indispensable pour se rendre à une activité ou auprès d'un pourvoyeur de services.

Les écoles rurales sont soumises au même régime que l'ensemble des écoles de la Communauté française : or, leurs caractéristiques rurales tels que leur isolement, le faible nombre d'élèves et par conséquent les coûts de fonctionnement élevés, ne facilitent pas leur pérennité. A cela s'ajoute l'exode rural et le vieillissement de la population qui contribuent à la diminution du nombre d'élèves. Or, les écoles, par leurs activités de rassemblement et d'animation au sein du village, contribuent à éviter le phénomène de village-dortoir. L'accueil de l'enfance est un secteur porteur de croissance au regard de la création d'emplois via l'accroissement des structures d'accueil et via l'accessibilité à la formation et à l'emploi des parents bénéficiaires.

Les services de proximité ont récemment changé<sup>16</sup>. Les petits commerces d'alimentation (épiceries, supérettes, boucheries, boulangeries) sont considérés comme les plus

---

<sup>14</sup> BODSON Françoise, Des communes et des services à proximité en milieu rural, ACRF, 2007.

<sup>15</sup> Il est important de signaler le profil sociologique de l'échantillon des répondantes de cette étude de l'ACRF : la majorité est constituée de personnes retraitées ou prépensionnées, et minoritairement de personnes vivant seules ou en situation de précarité. A fortiori, les difficultés rencontrées peuvent donc s'avérer être de réels obstacles pour les personnes en situation de pauvreté.

<sup>16</sup> BODSON Françoise, Des commerces et des services à proximité en milieu rural, Action Chrétienne Rurale des Femmes, 2007.

dégradés<sup>17</sup>, ainsi que les commerces autres que ceux du secteur alimentaire, la poste, les banques et les cafés pour leur aspect lieux de rencontre et de convivialité. A contrario, certains services et commerces sont considérés comme améliorés. Des petits magasins d'alimentation générale se sont plutôt développés dans les environs du village ou dans la périphérie, des grandes surfaces et des services à domicile ou sociaux (telles que l'aide ménagère, les courses à domicile, les livraisons de repas pour personnes âgées ou à mobilité réduite, etc.). Plus de quatre répondantes sur cinq s'approvisionnent en grande surface. L'épicerie de village, quant à elle, est plutôt considérée comme un lieu de dépannage ou d'achat de produits particuliers, et ce, en raison des prix jugés trop élevés ou d'une offre trop peu diversifiée, d'un manque de fraîcheur par rapport à la grande distribution ou encore de la volonté de combiner les achats avec le chemin du travail, ou de la dépendance vis-à-vis d'une autre personne. Ces épiceries sont plutôt fréquentées par des personnes ne possédant pas de voiture, à mobilité réduite ou d'un certain âge. Ce qui entraîne une fermeture des commerces, faute de rentabilité. Parallèlement à cela se sont développés de nouveaux services, comme les night-shop, les magasins attachés aux stations essence, ou encore les magasins automatiques. Cependant, ces nouveaux services sont loin d'être présents dans tous les villages.

De la même manière que les épiceries locales présentent une offre de marchandises à un coût plus élevé comparativement à la grande distribution, le marché du vêtement en milieu rural n'offre pas une gamme de prix dite bon marché. Les quelques magasins de seconde main présents sont souvent associés à la pauvreté et à une appréhension de franchir le seuil alors que dans les grandes villes, ce type de commerce se fonde davantage dans le paysage et l'anonymat, et ne véhicule pas nécessairement une image de pauvreté mais plutôt d'un mode de vie alternatif.

Le dilemme pour les personnes en situation de pauvreté est soit de faire leurs courses dans le village, où le coût des services à proximité est élevé, soit dans la périphérie, ce qui requiert un moyen de transport.

L'accès aux infrastructures hospitalières et de soins de santé est difficile et coûteux pour de nombreuses personnes en raison de leur éloignement, de l'insuffisance des moyens publics de déplacement et de leurs coûts. Les hôpitaux ruraux sont limités dans leurs interventions. Dans certains cas, il est nécessaire de se rendre dans un centre hospitalier plus éloigné. Les dispositifs de déplacements, souvent bénévoles et prévus par certaines mutuelles, s'avèrent insuffisants. Les maisons médicales sont également trop peu nombreuses et ce, surtout en milieu rural.

### **3.3.3. Caractéristiques du secteur de l'aide en milieu rural**

Si des obstacles sont identifiés au niveau des habitants, le secteur de l'aide est lui aussi confronté à quelques complications. Ici aussi, la faible densité de population et la grande dispersion des besoins ne jouent pas en faveur du travail social, alors que beaucoup de subsides sont encore conditionnés à un nombre minimum de participants. L'extrait qui suit illustre qu'en milieu rural, atteindre un maximum de bénéficiaires ne fait pas partie des premiers objectifs du secteur de l'aide, mais qu'au contraire, un travail de long terme est privilégié, le temps étant un facteur de construction permettant d'atteindre davantage de personnes.

---

<sup>17</sup> En termes de diminution de l'accessibilité, de la qualité de l'accueil, de l'achalandage et de diminution des fréquences de passages des commerces ambulants.

*"On avance avec ce qu'il y a, car si on cherche le grand nombre, vu la mobilité, on ne fera jamais rien. Il faut toujours penser à l'accès, au système de débrouille (covoiturage). Ça crée des liens. Se servir des faiblesses de l'environnement pour en faire une force. Penser à l'accès, et démultiplier le projet, toucher 10 personnes dans telle commune, et pas 50, 10 autres ailleurs, etc., faire des micro projets. Quand on centralise des projets sur plusieurs communes, on arrive toujours à créer un groupe. Le nombre minimum est important à la fois pour les instances subsidiantes et également pour la dynamique de groupe, si on veut le partage d'expérience et le partage par les pairs, mais ça ne va pas être un critère de couperet. On commence par 2, puis 5, puis 10... Il faut accepter le rythme. Beaucoup de choses vont passer par le bouche à oreille. On fait des flyers, mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. »*

#### **Aide en Milieu Ouvert à destination des jeunes**

Les organismes doivent anticiper la problématique de l'accessibilité, soit en gérant elles-mêmes l'aspect mobilité, comme en calquant les horaires des activités sur celui des transports en commun, en organisant le co-voiturage ou en assurant le trajet au moyen d'une camionnette, soit en dispatchant le travail en différentes antennes ou encore en alternant les lieux de l'activité.

*« On n'a pas beaucoup de moyens. On a une camionnette avec laquelle on peut aller chercher ou conduire les bénéficiaires. Mais c'est minimum, ce sont parfois les éducateurs qui doivent prendre leurs véhicules. L'horaire des ateliers est fixé en fonction des TEC (pas avant 9h30). On ne fait pas venir les gens uniquement pour deux heures. Il faut prévoir les activités très à l'avance, pour que les participants puissent s'organiser, être prévoyant dans les plannings, responsabiliser les participants dans les horaires. »*

#### **Association de type chapitre XII**

*« Avec un axe de travail, on est obligé de cibler des quartiers, on ne saura pas travailler partout. Mais en individuel, on va sur les onze communes. On crée du lien en travaillant dans les écoles, avec des partenaires qui nous connaissent et font donc appel à nous dans des situations plus difficiles de précarité. »*

#### **Aide en Milieu Ouvert à destination des jeunes**

*« Étant donné la densité de population, on va moins vite trouver tout de suite 8 ou 10 personnes qui pensent comme eux et qui ont envie d'aller dans le même sens. On va les trouver plus loin. L'organisation de la mise en commun pour faire quelque chose est rendue plus complexe. Trouver un local, se déplacer, ... l'associatif du milieu rural doit s'organiser avec ça. Trouver les moyens de se doter de camionnettes, payer le mazout. Chez nous, on démarre un projet avec trois personnes, même si on a peu de participants. On travaille dans le long terme, avec le bouche à oreille. »*

#### **Asbl d'animation et de formation d'adultes**

Pour compenser le faible nombre de bénéficiaires confrontés à des difficultés identiques et originaires de la même localité, l'accompagnement se fera davantage au niveau individuel, permettant notamment des visites à domicile.

*« Le problème, notamment d'une commune rurale avec peu d'habitants, comme ici, c'est qu'il n'y a pas vraiment assez de personnes d'un même type, qui demanderaient la même chose, le même travail. Nous c'est vraiment un travail individuel. »*

#### **CPAS rural**

La pression sociale, la stigmatisation et le manque d'anonymat<sup>18</sup> représentent des obstacles dans la démarche de demande d'aide. Les personnes dans le besoin hésitent à franchir le pas, car une fois qu'elles seront identifiées en tant qu'« assistées », elles pourront difficilement se défaire de cette étiquette, même dans leurs activités privées, comme dans les grandes surfaces ou les bistrotts de la localité où elles risquent de croiser leur assistant

---

<sup>18</sup> Voir point 3.6. Pression sociale

social dont elles craignent le jugement. Des demandeurs vont même jusqu'à demander aux intervenants de ne pas garer leur véhicule devant leur domicile, ou de déposer le matériel demandé sans sonner à la porte...

*"On est plus vite vu, moins anonyme qu'en ville. Si on va chercher de l'aide au CPAS, on nous voit entrer au CPAS. Ça rend la démarche plus difficile. Ça peut être un frein. On constate que les gens ne demandent plus rien, se laissent couler. »*

#### **Aide en Milieu Ouvert à destination des jeunes**

*" Où qu'on aille, on a toujours beaucoup de probabilités de croiser un assistant social d'un service à cause de la faible densité. On se croise, on sait beaucoup moins reconstruire une bulle sans que les choses soient vues. Il y a une crainte que les assistants sociaux critiquent les faits et gestes, comme manger un boulet frites alors qu'on est au CPAS ou endetté. Et les assistants sociaux remettent l'aide en question car le bénéficiaire traîne au café. C'est la réalité, pas une caricature. »*

#### **Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Une autre question essentielle a été soulevée lors de nos rencontres, à savoir celle d'atteindre effectivement les personnes les plus dans le besoin. En effet, l'extrait qui suit illustre le fait que certaines personnes parmi les plus précarisées peuvent être exclues de l'aide sociale, soit par méconnaissance des services, soit parce que ceux-ci, bien que sociaux, constituent un coût encore trop élevé.

*«Est-ce qu'on touche vraiment les personnes en situation de pauvreté dans le sens absence de revenus? Il y a un filtrage à l'origine. Soit les personnes sont tellement démunies qu'elles se disent que le service sera inaccessible. Ou elles ne le connaissent pas. [...] Ceux qu'on atteint régulent l'aide demandée en fonction de leurs revenus ou de ce qu'ils pensent être une représentation de leur situation. On se rend compte que les personnes ne veulent pas plus car ce n'est pas possible financièrement, surtout les personnes âgées qui ont toujours peur de manquer et d'utiliser leur capital, alors qu'elles ne pourront pas l'utiliser plus tard. On a donc des aides inopérantes car elles ne sont pas suffisantes. On n'est pas au cœur de la pauvreté, on travaille avec des gens qui ont déjà fait une démarche. On n'est pas appelé par les familles, c'est parce qu'il y a eu intervention d'un CPAS, une école, un SAJ, etc., et on active ce qu'il y a à faire.»*

#### **Aide à Domicile en Milieu Rural**

En définitive, pour quelque peu caractériser le secteur de l'aide en milieu rural, nous nous inspirons d'une comparaison entre des Centres Locaux de Promotion de la Santé en milieux urbain et rural, établie par B. Dadoumont, qui nous semble globalement représentative des propos cités ci-dessus. Ainsi, les travailleurs sociaux des villes font preuve de plus de spécialisation et de technicité, tandis qu'en milieu rural, le travail est davantage guidé par la proximité, la singularité et l'ancrage communal. En ce qui concerne la couverture territoriale, elle ne constitue qu'un paramètre secondaire en milieu urbain, alors qu'elle reste une question prioritaire impliquant une nécessité de mobilité en milieu rural. Enfin, l'approche en ville est plutôt centralisée et se réalise moyennant un projet spécifique, tandis que l'approche rurale est de type décentralisé prenant en compte les sous régions via le travail en antennes et des projets plus polyvalents.

### 3.4. Précarisation du marché de l'emploi

Globalement, le marché de l'emploi est caractérisé par une forte augmentation des emplois précaires, que ce soient les temps partiels, les emplois intérimaires ou une multiplication des plans d'embauche qui ne garantissent ni une stabilité d'emploi, ni une rémunération suffisante. Malgré la majeure partie des contrats conclus à durée indéterminée, les titres-services quant à eux maintiennent les travailleurs dans des conditions précaires de par les temps partiels qu'ils proposent bien souvent, ainsi que des salaires n'excédant pas les 1000 euros. Les nouveaux travailleurs pauvres sont ceux dont le revenu équivalent disponible du ménage est inférieur à 60% du revenu médian<sup>19</sup>. En Wallonie, ils étaient 5% en 2006 à vivre sous le seuil de pauvreté malgré un emploi à temps plein. Les femmes sont 75% à occuper des postes dans les secteurs sous-payés. Cela représente donc un risque de précarisation pour ces travailleurs.

Nous avons évoqué la problématique de l'accessibilité. Celle-ci affecte de manière évidente l'accès à l'emploi, et ce, dans tous ses aspects : offres d'emploi, maisons de l'emploi, entretiens d'embauche, lieux de travail ou de formations. L'Union des Villes et des Communes Wallonnes confirme ce constat du nombre peu élevé d'opérateurs de formation sur le territoire rural, prônant le travail des CPAS avec des organismes extérieurs.

*« C'est toujours le problème des transports. Il n'y a pas grand chose mis en place sur la commune pour organiser des activités qui pourraient un petit peu socialiser les gens, les réinsérer quand ils ont décroché un moment donné. Et donc, vu qu'ils ont peu de moyens, ils restent dans leur situation. Et voilà ça n'évolue pas vraiment à cause de faits extérieurs et sans doute à cause d'eux, ils se sont enfermés dans ce mode de vie. »*

**CPAS rural**

En outre, le milieu rural n'est pas générateur d'emploi. Ses structures (services publics, privés, commerces, etc.) sont de taille moindre que dans les zones à densité de population élevée et nécessitent par conséquent moins de ressources humaines. L'on constate aussi une réduction de l'emploi dans le secteur primaire. Le milieu rural, connu notamment pour son patrimoine touristique, dégage une offre d'emploi instable. Pensons au travail saisonnier dans le secteur de l'Horeca. Cela alimente le travail non déclaré, les horaires décalés, l'interim, etc. Ce type d'emploi ne correspond pas toujours aux possibilités propres à certains profils. Par exemple, une personne sans véhicule ne pourra pas se rendre à son lieu de travail en dehors des heures de haute affluence couvertes par les transports en commun, pour peu qu'elle habite à proximité d'un point d'arrêt. Le travail saisonnier, comme l'indique son nom, n'est que temporaire et rend nécessaire la recherche d'un emploi complémentaire. La grande distribution recrute des travailleurs souvent à temps partiel et à horaire décalé. Les mères de famille doivent développer un véritable talent organisationnel pour assurer la garde de leurs enfants, que ce soit via un service de professionnels, ce qui peut s'avérer onéreux, ou via leur cercle privé lorsqu'elles en ont la possibilité.

*« Mis à part l'emploi local comme les écoles, l'administration communale ou les petits commerces de proximité, il n'y a pas de grand pourvoyeur d'emploi dans les petites communes rurales. L'offre est moindre par rapport à la population. Les gens de ces communes doivent faire des navettes pour trouver un job. »*

**Direction du Développement rural de la Région wallonne**

---

<sup>19</sup> Le revenu médian par déclaration fiscale est tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur, et l'autre moitié un revenu supérieur. A la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les extrêmes.

*« L'emploi, c'est le serpent qui se mord la queue. Il y a moins d'emplois pour les moins qualifiés, il faut bouger pour aller plus loin. Si on a des enfants, il faut les faire garder. Les logements moins chers sont plus isolés, c'est dur de les faire garder si on n'a pas de voiture... cumul de difficultés caractéristiques qui bloquent les gens en milieu rural. Ces obstacles sont très difficiles à dépasser. Tout ce qui est lié aux infrastructures d'accueil de l'enfance ou de la petite enfance, s'il n'y a pas de coût réduit ou une organisation de la mobilité, ce n'est pas simple d'accès, et ça ne règle pas l'accès à l'emploi ou aux formations. Le Forem dit "vous n'avez qu'à aller". En milieu rural, les offres concernent les métiers peu qualifiés : en hôpital, du nettoyage, de l'Interim, dans l'Horeca ou le tourisme, les travaux forestiers et les jardins. Il n'y a pas d'emploi durable. Ces secteurs sont minés par le travail en noir ou saisonnier. Les horaires sont particuliers, variables. Il faut effectuer de gros déplacements. Les revenus sont petits. Il vaut mieux refuser. »*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Paradoxalement, des demandeurs d'emploi peuvent être amenés à refuser un emploi ou une formation. De fait, dans certains cas, il est parfois préférable de renoncer à un emploi, une fois la déduction faite des frais liés à cette mise à l'emploi (frais de garderie, perte des avantages sociaux, frais de transports, renouvellement de la garde-robe, etc.). Ce type de situation correspond aux pièges à l'emploi, où l'incitant à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant pour un demandeur d'emploi. Or, pour qu'un emploi soit attractif, selon le Conseil Supérieur de l'Emploi, il doit apporter un bénéfice de 15 à 20% supérieur à l'allocation de remplacement. Notons que la vision des bénéficiaires est de court terme, c'est-à-dire influencée par les gains immédiats, et ne tient pas compte des revenus à long terme tels que le 13<sup>ème</sup> mois, le pécule de vacance ou d'autres avantages liés à l'activité professionnelle.

A défaut d'un travail à proximité du domicile, une partie des travailleurs effectue quotidiennement les déplacements du domicile au lieu de travail, alimentant le phénomène des communes dortoirs.

Un autre problème lié au fait de travailler, mais qui n'est pas spécifique au milieu rural, est le manque de places en milieu d'accueil. Compte tenu du nombre croissant de jeunes ménages résidant loin de leur famille, cette pénurie peut représenter un obstacle en plus dans la recherche d'un emploi. Quant au métier d'accueillante d'enfants, il est caractérisé par de nombreuses contraintes et normes. De plus, les besoins des parents ne sont pas nécessairement rencontrés, en termes d'infrastructures (nombre de places insuffisant), de flexibilité (horaires), et de coûts. L'enjeu de l'accueil de la petite enfance est double : il y a à la fois la question pour les travailleurs potentiels de pouvoir placer leurs enfants et à la fois l'opportunité de créer de l'emploi local par la création de nouvelles places d'accueil.

## 3.5. Difficultés d'accès au logement

Ces dernières années, on a observé une hausse générale du coût du logement<sup>20</sup>, que ce soit en termes d'achat ou de location, alors que les revenus n'ont pas proportionnellement augmenté. La part du budget destinée au logement a donc elle aussi augmenté. Le contexte de changement climatique et l'augmentation importante et durable des coûts énergétiques doivent être pris en compte dans la réflexion autour de la ruralité, d'autant que le taux de motorisation ainsi que les besoins énergétiques seront vraisemblablement plus importants en milieu rural qu'urbain.

### 3.5.1. Pression foncière

Certaines communes rurales, situées en zones périurbaines proches de pôles urbains offrant de l'emploi, sont soumises à une augmentation plus rapide des valeurs foncières et immobilières, comme c'est le cas pour la Région Sud-Luxembourg située à proximité du Grand Duché du Luxembourg, où il est très difficile de se loger pour les personnes à revenus faibles ou moyens. Les logements y sont rachetés par des personnes extérieures au village, bénéficiant de salaires plus élevés. Ce redéploiement démographique chasse les personnes plus précarisées et transforme ces communes rurales en zones résidentielles. Ce phénomène s'observe également dans d'autres régions sous l'influence touristique ou la proximité d'une grande ville. Cela a un effet direct sur le coût du logement qui s'avère plus élevé que dans les zones urbaines, contrairement aux idées reçues. Une forte attractivité migratoire a pour conséquence une hausse rapide du prix de l'immobilier. A travers l'acquisition de logements destinés à des secondes résidences ou à l'hébergement touristique, ce sont donc les ménages les plus solvables qui structurent majoritairement le marché du logement.

Le prix du terrain diminue de façon très importante lorsque l'on s'éloigne des villes. Ces inégalités spatiales des prix fonciers obligent certains natifs à s'expatrier de leur localité pour pouvoir acheter ou louer un bien à un prix abordable. Ces communes plus accessibles financièrement finissent par rassembler des personnes ayant un profil socio-économique similaire.

*"Je ne suis pas sûre que la migration des personnes précarisées se fasse vers les villes, au contraire. Il ne faut pas s'imaginer que les loyers ici sont bon marché. Le prix d'une caravane, c'est exorbitant. Ici, ce sont des lieux de seconde résidence aussi. Dans certaines communes, il y a des bâtiments qui ont été rachetés par des sociétés flamandes ou néerlandophones pour faire du sport aventures par exemple. Ça fait grimper les prix, ils achètent cash. Que ce soit le prix d'achat ou le prix des loyers, il ne faut pas s'imaginer que la campagne est moins chère. On ne trouve rien en dessous de 500 euros, autant dans le centre que dans les périphéries. Pour les jeunes qui veulent se mettre en autonomie, c'est un véritable désert. Ils ne sont pas prioritaires dans les logements sociaux, il y a très peu de studios, de petits apparts. »*

**Aide en milieu ouvert à destination des jeunes**

---

<sup>20</sup> En vingt ans, le prix des maisons a été multiplié par 5, celui des appartements par 4 et celui des terrains par 8 (Source : ACRF).

### 3.5.2. Offre de logements insatisfaisante

Bien que la superficie de surfaces bâties ait presque doublé en zone rurale en une vingtaine d'années<sup>21</sup>, l'offre de logements est inadaptée à l'évolution démographique et aux besoins de la population. Elle est inadaptée en termes de :

- qualité : insalubrité, perte énergétique, marchands de sommeil ou logements inadaptés pour les personnes âgées ou handicapées.
- taille : manque de logements de petite taille pour les ménages isolés, car il y a une volonté d'attirer les familles en milieu rural.
- prix : manque de logements à loyers modérés pour les personnes à faibles revenus.
- localisation : logements trop isolés pour les personnes non motorisées.

Parallèlement au constat de l'augmentation du prix de l'immobilier, l'offre publique de logements sociaux est insuffisante. Beaucoup de communes rurales ne disposent pas de logement d'urgence ou de transit, voire de logement moyen. En effet, deux tiers des CPAS de petites communes<sup>22</sup> estiment que les capacités d'accueil existantes au sein de leur commune sont insuffisantes. En 2006, la moitié des communes luxembourgeoises ne comptaient pas encore de logement social, moyen, d'urgence ou de transit sur leurs territoires.

En outre, dans certains cas, le parc locatif public est caractérisé par une mauvaise gouvernance des sociétés de logement de service public, une mauvaise qualité architecturale et urbanistique, une faible fonctionnalité et surtout une offre insuffisante par rapport aux nombreuses demandes, notamment en ce qui concerne les logements de petite taille.

De plus, comme nous l'avons évoqué, il peut exister un manque de volonté politique dans l'aménagement de logements sociaux. Cela peut être lié à une méconnaissance ou à un rejet des besoins de la population. Le regroupement de logements sociaux dans des cités a contribué à la stigmatisation d'une frange de la population aux yeux des élus locaux et de l'ensemble de la population. Ce type d'aménagement n'encourage pas la mixité sociale ni la fonte du logement social dans le paysage rural, et a au contraire comme résultat un rejet de la pauvreté locale et une forte attraction pour la pauvreté voisine. Or, si chaque commune répondait aux besoins de sa propre population, il n'y aurait pas de migration sociale guidée par une offre ad hoc.

*« Moi je pense qu'il y a quand même un certain protectionnisme ici, de la part de la population aussi. Ils ne veulent pas que n'importe qui vienne s'installer. »*

**CPAS rural**

### 3.5.3. L'habitat permanent

L'habitat permanent dans les équipements touristiques fait l'objet de politiques régionales depuis quelques années. En effet, entre 10.000 et 15.000 personnes vivent de manière permanente dans les campings, domaines, parcs résidentiels de week-end, villages de vacances, rues à caractère de seconde résidence, abris de fortune divers, etc. dont la

---

<sup>21</sup> Passant de 21% en 1980 à 38% en 2003 (Source : Cap Ruralité)

<sup>22</sup> DE BOYSER Katrien, LINCHET Stephanie, VAN DIJCK Lize, Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri, sous la direction scientifique de CASMAN Marie-Thérèse et DIERCKS Danièle, Panel Démographie Familiale, Oases, SPP Intégration Sociale, 2009.

vocation initiale est touristique. Ce phénomène est nommé l'habitat permanent. Les premières installations remontent à la fin des années septante et au début des années quatre-vingts, et se sont surtout amplifiées durant les années nonante. Bien que ce type de logement soit le résultat d'un choix sans contrainte pour certaines personnes - par exemple, les retraités souhaitant améliorer leur qualité de vie -, il représente pour beaucoup d'autres une triste alternative face à l'offre de logements existante, financièrement inaccessibles. En fait, la personne choisit dans le sens où elle entreprend une démarche active de reconquête de son droit au logement, que ses moyens financiers limités et l'offre faible de logements modestes ne lui permettent plus d'exercer.

*" Il y a l'attrait de la campagne pour les personnes qui vivent en ville, en situation de pauvreté, qui se disent que finalement, ce sera peut-être plus facile à la campagne, parce qu'il y a l'espace, les jours d'été c'est magnifique. Mais il y a des problèmes de logement, pas assez de logements sociaux. On retrouve les gens dans l'habitat permanent, dans les campings. Quand on compare avec la ville, c'est vrai qu'il y a peut-être moins de SDF par exemple parce qu'ils ont au moins le toit d'une caravane, mais dans un état parfois tel que ce n'est pas mieux que la rue. Ça rend les choses moins visibles mais ça ne rend pas les problématiques moins graves ni moins prégnantes. "*

#### **Aide en milieu ouvert à destination des jeunes**

Ainsi, au cœur des campagnes et forêts se sont développées de vraies cités et parfois même une vie, une solidarité de village.

*« Dans les domaines, un tissu social s'est installé, des relations entre les gens. La vie du camping que les gens aiment, tout le monde n'a pas envie de partir, même si le plan de secteur l'interdit. »*

#### **Direction du Développement rural de la Région wallonne**

Les équipements de ces domaines par définition touristiques ne sont pas conçus pour un usage permanent. Beaucoup de domaines sont démunis de voies asphaltées, d'accès à l'électricité ou à l'eau potable, ou encore ne bénéficient pas du ramassage communal des déchets. Cela peut poser des problèmes d'ordre technique, qui impliquent parfois un « système de solidarité forcée »<sup>23</sup> dans le sens où les charges sont collectives, un non-paiement individuel engendrant des conséquences collectives.

Malgré leur vocation initiale commune, l'ensemble des campings et domaines couvre des réalités très différentes, en termes d'habitants (mixité sociale), de logements (cabanes aménagées ou caravanes délabrées, insalubres, phénomène des marchands de sommeil), de superficies, d'aménagements, d'isollements, etc. Les constats propres à l'habitat permanent sont l'isolement géographique et les problèmes inhérents de mobilité, et par conséquent d'insertion sociale. Des clivages se créent entre les personnes âgées ayant fait le choix de vivre à la campagne et les jeunes issus de milieux précaires, entre ceux qui ont le choix ou les moyens et ceux qui en sont dépourvus, ceux qui entretiennent ou s'investissent dans leur logement et ceux qui ne le font pas, entre les propriétaires et les locataires, entre résidents permanents et touristes. Ce dernier clivage a pour conséquence la revente des domaines devenus peu attrayants et donc non rentables pour leurs propriétaires. Au niveau des communes concernées, il existe également des disparités. Certaines communes ont déjà entamé la concertation depuis plusieurs mois ou plusieurs années, alors que d'autres n'ont pas encore réalisé l'analyse de terrain.

En 1996, le Gouvernement wallon décide de restaurer la vocation touristique des campings et domaines, en pointant du doigt le caractère indigne de ce type d'habitat. Pour ce faire, il

---

<sup>23</sup> DANIEL Myriam, DE POTTER Virginie, D'une rive à l'autre, Guide pour la réalisation de projets de cohésion sociale avec les habitants permanents des équipements touristiques, Fondation Roi Baudouin, 2010

met sur pied un groupe de travail inter-cabinet. L'intention est de régler cette problématique en cinq ans. Face au constat de l'irréalisme de cette ambition, le Gouvernement wallon a adopté en 2002 un plan d'action pluriannuel, le Plan Habitat Permanent (Plan HP), piloté de manière transversale par les Ministres de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des chances. La finalité est de réattribuer aux domaines et campings leur vocation initiale, en relogant les occupants permanents dans un logis dit « dur » et via un accompagnement social et en soutenant plusieurs projets pilotes. Le Plan HP, coordonné par la Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale (DICS), est basé sur la concertation et sur l'adhésion des communes et des résidents permanents. Il comporte deux phases. La première a débuté en 2003 et a pour objectif de réinsérer les résidents de zones inondables, et la seconde, entamée en 2005, concerne les équipements situés en dehors des zones inondables. Face à la diversité des situations, les objectifs se différencient et plusieurs hypothèses sont envisagées<sup>24</sup>. Celles retenues sont (1) le maintien de l'affectation du domaine à une fonction de loisirs et le relogement progressif des résidents ; (2) la désaffectation du domaine et sa réaffectation à une autre destination qui ne soit ni du loisir ni de l'habitat ; (3) et enfin la reconversion du domaine en zone d'habitat avec remise en conformité graduelle aux diverses normes, en réponse aux choix et souhaits de vie de certains résidents.

*« Pourtant, certaines caravanes étaient très bien aménagées. Les caravanes vides ont été squattées et dégradées, et ça a effrayé les autres occupants. Ça c'est une fameuse bêtise. Moi, j'ai vu des gens qui, grâce à ce système de caravane, pouvaient trouver un logement décent, parce que franchement, bon il y en a peut-être qui ne l'étaient pas mais celles que j'ai visitées étaient très bien et ils ne payaient quasiment rien comme loyer, 250 euros. Quand on est au chômage et qu'on n'a que ça comme loyer, on a déjà moins de mal à s'en sortir que quand on a 500 ou plus à payer. »*

**CPAS rural**

L'adhésion au Plan HP donne accès à un ensemble de mesures régionales nouvelles ou renforcées qui sont destinées à soutenir les communes partenaires du plan et les personnes dans leurs démarches de réinsertion<sup>25</sup>. Pour les communes participantes, ce sont les CPAS concernés qui veillent à assurer l'accompagnement social et le relogement. L'adhésion de la commune permet aux résidents de bénéficier de certaines aides.

Des besoins ont été identifiés par des intervenants sociaux auprès de la population cible. Il s'agit de besoins de type personnel (psychologiques, d'épanouissement, relationnels, reconstruction personnelle) et de type matériel (un logement financièrement accessible).

Des initiatives locales parallèles ont été réalisées. Par exemple, un des principaux constats établi est la stigmatisation des populations concernées par les habitants de la commune et la quasi absence de liens et contacts entre eux. Le projet *D'une Rive à l'autre*, encadré par la Région wallonne et le Fondation Roi Baudouin, avait pour but de stimuler des activités créatrices de liens sociaux entre les habitants permanents et les autres habitants de la commune.

---

<sup>24</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Lutter contre la pauvreté, évolutions et perspectives. Une contribution au débat et à l'action politiques, 2007.

<sup>25</sup> Au niveau des communes : prime à la démolition des caravanes et abris des personnes relogées, subvention au rachat des parcelles, aides spécifiques dans le cadre du logement, financement d'un travailleur social affecté au Plan HP (antenne sociale), aides spécifiques en développement rural et en travaux subsidiés, formation des intervenants et mise à disposition d'outils réglementaires, etc.

Au niveau des partenaires : financement de la concertation locale, subventions spécifiques aux AIS, formation des intervenants et mise à disposition d'outils réglementaires, possibilité pour le FLW d'acheter et rénover des logements mis à la disposition des résidents relogés, etc.

Au niveau des personnes dans leurs démarches de réinsertion : allocations de déménagement, d'installation et de loyer, garantie locative, accompagnement social, administratif, psychologique, etc.

L'approche politique de la réhabilitation des campings a évolué au cours de sa mise en œuvre. Le Plan HP prévoit des issues spécifiques en fonction des zones concernées. En effet, le Gouvernement wallon a estimé que les mesures à prendre ne devaient pas précariser davantage les personnes concernées, suite à des évacuations de campings ayant provoqué de véritables drames humains, pointant du doigt les limites d'une politique de relogement<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> DEVILLE Emmanuelle, MARTIN Thierry, Abolir la pauvreté : pour une politique émancipatrice, in Politique, Revue de débats, n°44, 2006, pp.58-63.

### **3.6. Pression sociale, stigmatisation et méconnaissance du phénomène**

La faible densité de population rurale et la relative proximité des résidents ruraux qui en découle ne permettent pas une vie aussi anonyme que dans les plus grandes villes, et offre un métissage des populations beaucoup plus faible. Le milieu rural est décrit comme très normé, la différence y étant perçue comme anormale. Les personnes en situation de pauvreté ont le sentiment de se mettre à nu lorsqu'elles doivent justifier leurs demandes d'aide sociale. Cette nécessaire transparence est accentuée par la curiosité et les jugements émis par les voisins parfois trop incriminants, auprès desquels il faut également se justifier pour que ce mode de vie soit toléré, au point de devoir développer des mécanismes de camouflage pour conserver un minimum d'intimité. La pauvreté ou l'appartenance à une famille stigmatisée (« *loi du mauvais nom de famille* ») est vécue comme une honte, synonyme d'échec ou de fainéantise, et aller de l'avant s'avère très difficile dans un milieu fortement stigmatisant.

*"Le contrôle social est puissant. On sait vite ce que tout le monde fait. C'est un peu moins vrai dans les campings, sauf à l'intérieur du camping lui-même où les gens entre eux savent. Le contrôle social dans le sens « se donner le droit de savoir ce que tout le monde fait dans sa vie » est quelque chose de puissant. Avoir le droit à une intimité de vie comme tout le monde, qu'on ait beaucoup ou pas de moyens, c'est beaucoup plus difficile en milieu rural qu'en milieu urbain. La notion de transparence de la personne parce qu'elle est pauvre et avoir le droit de voir comment elle vit, ce qu'elle consomme, pour tolérer que peut-être elle puisse vivre autrement. Ça crée des animosités. »*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

*"Ce n'est pas étonnant que les gens restent cachés dans leur pauvreté parfois avant de révéler ou de faire appel parce qu'on sait que ça va mettre sur un chemin d'une catégorie. Si on est un bon pauvre, par exemple une vieille dame pensionnée qui n'arrive plus à payer, ça, ça va aller. On va dire "elle est courageuse" mais si on est celui qui n'est jamais arrivé à trouver du travail, qui a un fils qui a fait une bêtise, etc., c'est fini, on est sur la ligne de celui qui devra toujours s'expliquer, montrer patte blanche, ne pas faire d'erreur, être plus citoyen que tous les citoyens. Il y a moins de possibilités d'avoir droit à une sphère d'anonymat à laquelle on a tous droit. Ça fait partie des choses que les gens vivent le plus mal."*

**Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté**

Au niveau des pouvoirs communaux, le budget ne semble pas être le seul obstacle dans la politique de lutte contre la pauvreté. En effet, il arrive que les autorités locales ne connaissent ou ne reconnaissent pas la pauvreté sur leur territoire, et parallèlement n'investissent pas dans l'aide sociale, de peur que cette attitude n'attire des personnes en situation de précarité émanant d'autres communes. Cela est appréhendé comme un coût supplémentaire.

*« On a fait quelques propositions de regroupement, on a fini par abandonner, on n'a pas été très suivi, on est dans une commune assez protectionniste, donc les alliances avec les autres, on est un peu freiné pour ça, surtout s'il faut payer quelque chose à l'autre commune. On freine les coûts supplémentaires. Les autorités pensent très sérieusement qu'il n'y a pas de pauvre ici, et que de toute façon on est là pour faire ce que la loi nous oblige de faire, pas besoin d'aller plus loin. »*

**CPAS rural**

*« Un Conseil d'Administration va par exemple imposer des décisions mais qui sont parfois complètement à l'encontre de ce qu'on fait sur le terrain. "Ils savent", sous prétexte d'avoir fait une licence, mais ils ne connaissent pas le terrain. »*

## **Association de type Chapitre XII**

Or, un relevé quantitatif<sup>27</sup> démontre que les CPAS des petites communes ont eu en moyenne un peu plus de 14 dossiers concernant des personnes sans-abri<sup>28</sup> durant l'année 2008, correspondant à un nombre moyen de 20 dossiers pour 10.000 habitants, et à un nombre moyen de 38 dossiers par tranche de 100 bénéficiaires du revenu d'intégration, toujours dans les CPAS de petites communes wallonnes. Bien que, proportionnellement, ces chiffres soient moins importants que dans les communes de plus grande taille, ils attestent de la présence de personnes en situation de pauvreté dans les communes rurales dont les élus locaux doivent tenir compte dans leur politique sociale.

---

<sup>27</sup> DE BOYSER Katrien, LINCHET Stephanie, VAN DIJCK Lize, Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri, sous la direction scientifique de CASMAN Marie-Thérèse et DIERCKS Danièle, Panel Démographie Familiale, Oases, SPP Intégration Sociale, 2009.

<sup>28</sup> Dans cette étude, le terme « sans-abri » comprend aussi bien les personnes vivant dans la rue, que celles hébergées dans des abris de nuits, des maisons d'accueil, chez des proches, qui ont été expulsées de leurs logements ou vivent sous cette menace, qui sortent d'institutions pénitentiaires, médicales ou pour la jeunesse ou d'un centre pour demandeurs d'asile, ou encore qui bénéficient d'un accompagnement après une réinsertion dans un logement.

### **3.7. La problématique agricole**

La survie de nombreuses exploitations agricoles est menacée en raison de plusieurs facteurs. Aujourd'hui, ce secteur ne représente plus l'activité principale du milieu rural. Au contraire, il n'occupe plus que 3% de la population active wallonne, et représente 11.9% de la superficie totale de la Région<sup>29</sup>. Devenus minoritaires, et pour faire face aux grands distributeurs dont ils sont parfois victimes de stratégies commerciales, les agriculteurs doivent souvent se battre pour pouvoir continuer à exercer leurs activités. L'agriculture régionale est caractérisée par des exploitations de grandes cultures, passant d'une production de type traditionnel, d'autosubsistance, multivarié et à destination locale, à une entreprise agricole, de type plus industrialisé, mécanisé, intensifié et monospécialisé, à destination des grandes distributions, voire des marchés mondiaux. Ceux qui ne se sont pas alignés au modèle productiviste se sont soit faits engloutir par les plus grands, soit ont survécu grâce à leur esprit d'innovation, privilégiant la valorisation de la ferme et de sa production plutôt que l'augmentation de la production.

*« Avant les agriculteurs faisaient plusieurs spéculations et aujourd'hui, ils se sont monospécialisés. S'il y a un problème, ils sont tout de suite coincés. Avec la spécialisation, la marge de négociation est différente. Les grands distributeurs ont un rôle dans la négociation des prix. L'agriculteur a perdu progressivement la maîtrise de sa production, mais il ne voulait plus vivre de manière traditionnelle. Mais ce passage n'a laissé la place qu'à ceux qui en étaient capables. Ce qu'il manque le plus, c'est une vision à moyen et à long termes. Ils sont coincés dans le court terme, et c'est fatal puisqu'ils sont aussi coincés dans le système bancaire à rembourser. Qu'est ce qui pourrait leur permettre de s'en sortir ? »*

#### **Réseau Wallon de lutte contre la Pauvreté**

Le taux de pauvreté des agriculteurs, directement lié aux revenus irréguliers et réduits, aux investissements importants et aux risques financiers nécessaires engendrant des situations d'endettement, est supérieur à celui de la moyenne de la population. En 2003, cela représentait 22% des agriculteurs vivant sous le seuil de pauvreté, contre 12% de la population générale. De plus, les agriculteurs n'ont droit à aucune aide. D'une part, leur statut de propriétaire ne leur donne pas accès au revenu d'intégration, et d'autre part celui d'indépendant ne leur donne pas accès aux allocations de chômage. Quand ils sont en situation de surendettement ou quand ils sont sous la menace d'une dénonciation du crédit, ils ne perçoivent aucun revenu, ils n'ont pas de couverture sociale ni soins de santé, et en général ils ne perçoivent plus d'allocations familiales. Les agriculteurs qui sont en difficulté n'ont envie, dans un premier temps, de s'adresser ni à des pairs, ni à des services sociaux de proximité, par crainte de la divulgation de leur situation. La marge de négociation pour redresser les exploitations est de plus en plus faible. Il y a quelques années, en pratiquant quelques changements dans l'exploitation, il était possible de redresser la situation, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Presque systématiquement, et de plus en plus fréquemment, les agriculteurs connaissant de grosses difficultés sont accompagnés en procédure de règlement collectif de dettes. Or, celle-ci a été conçue pour des situations d'endettement privé et par conséquent, pour des montants moindres. Les médiateurs des CPAS n'ont pas l'habitude d'être confrontés à autant de créanciers ni à des dettes pouvant se chiffrer jusqu'à un million d'euros.

---

<sup>29</sup> Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'agriculteurs wallons a radicalement diminué de moitié, cela correspond entre 800 à 1000 postes de travail chaque année. Nous sommes passés de 29178 exploitants en 1990 à 17109 en 2005. Parallèlement, la superficie moyenne des exploitations augmente, passant de 25.8 ha en 1990 à 44.2 ha en 2005. Ce processus de faillite s'est accéléré depuis une dizaine d'années. (Source : LAMBERT Laurence, Slow food : Où en est l'agriculture wallonne ?, Etopia, 2007)

*« Les agriculteurs peuvent aller en médiation de dettes, ils ne sont pas considérés comme des commerçants. Ils ont droit aux mêmes services que les autres. La seule condition qui est imposée et pour laquelle on pourrait refuser un suivi en médiation de dettes à l'amiable, c'est que la personne soit indépendante et commerçante. Mais je sais qu'il y a des CPAS qui refusent de suivre ce genre de dossiers, en disant que c'est trop compliqué. Moi je l'ai fait, et ça a été, je suis parvenue à l'en faire sortir. On essaie de garder la tête hors de l'eau. Il n'a plus de dettes. Je continue le suivi parce qu'il est incapable de faire ses paiements. »*

**CPAS rural**

Un autre facteur de pauvreté, d'ordre financier, est le fait qu'il existe encore beaucoup d'exploitations qui n'ont pas séparé les comptes liés à la production de ceux liés au ménage privé.

*« S'il y a un manque, c'est dans le budget ménage qu'on puisera, parfois au détriment des enfants »*

**Mouvement de promotion et de défense des intérêts des agricultrices et des femmes rurales**

L'agriculture est également un des secteurs les plus touchés par les accidents de travail, les problèmes de stress et par le suicide. Au temps de travail et à la pénibilité de certaines tâches s'ajoutent les tensions mentales, la lourdeur et la complexité des tâches administratives liées aux aides européennes, aux réglementations et contrats de production auxquelles les agriculteurs n'ont pas toujours été formés<sup>30</sup>. En plus d'être un bon agriculteur, ce métier requiert aujourd'hui des capacités de gestionnaire. Or, un manque de suivi régulier engendre des pénalités et des pertes budgétaires. En effet, les différentes applications des normes de traçabilité, les multiples contrôles de production, l'octroi de primes ou d'aides potentielles impliquent un travail administratif important où l'erreur est lourdement sanctionnée. De plus, l'agriculteur doit faire face à un manque d'interlocuteurs et d'informations claires. Il est aussi soumis au marché de la spéculation et est tributaire des aléas de la nature. Les maladies successives (vache folle, dioxine, fièvre aphteuse, grippe aviaire, etc.) entraînent des difficultés financières supplémentaires pour de nombreux exploitants, ainsi qu'une piètre image publique. Le modèle productiviste est remis en question par les consommateurs qui découvrent certaines pratiques nocives pour la santé ainsi que l'environnement. Comme conséquences aux crises sanitaires successives, les normes sanitaires, les exigences de sécurité alimentaire et l'obligation de l'adaptation aux normes ont également des effets néfastes sur les petits producteurs et ont été le couperet pour bon nombre d'exploitants. Ces normes ne tiennent pas compte des spécificités ou des nécessités de production<sup>31</sup> et vont en outre à l'encontre des quelques politiques de soutien aux petits producteurs de la Région wallonne.

*« Il suffit d'un grain de sable, pas de prime, une maladie, un accident de vie, un couple qui explose, un accident de travail, et ça ne tient plus. Car les exploitations reposent sur une voire deux personnes. Un tiers des personnes qui arrive chez nous a eu un accident de travail grave dans les cinq dernières années. Même si elles se sont rétablies de cet accident, ça a entraîné un ralentissement dans le travail, ou des problèmes de stress post traumatiques. »*

**Asbl d'aide aux agriculteurs en difficulté**

*« Il y a un déséquilibre entre les investissements faits dans une ferme, à long terme, et les décisions prises en politique, qui sont à court terme. On impose sans cesse des*

---

<sup>30</sup> Bien que la formation des exploitants s'améliore au cours des années, le niveau d'instruction des agriculteurs est inférieur à celui de la moyenne nationale (50% n'ont qu'un diplôme du fondamental) selon BODY Laurent, *Les agriculteurs face à la pauvreté*, Vivre Ensemble Education, 2005). Or, la profession exige des compétences de plus en plus spécialisées, complexes et diversifiées.

<sup>31</sup> Nous pensons par exemple à la transformation fromagère qui nécessite une diversité bactérienne pour son processus de fermentation, à l'utilisation du bois dont le rôle est reconnu et qui a été condamnée par les normes sanitaires.

*alignements, de nouvelles mises aux normes. C'est ça qui demande beaucoup de papiers, de dossiers. Les fermiers sont tributaires des facteurs extérieurs (climat, bêtes), on ne peut pas toujours faire des prévisions ! Le cours du marché change, on ne peut pas faire de budget. »*

**Mouvement de promotion et de défense des intérêts des agricultrices et des femmes rurales**

*« On est déjà allé voir des jeunes : question gestion, ils ne sont nulle part. Les papiers, souvent, c'est maman qui fait ça, on ne s'en occupe pas. Il y a encore la mentalité "on a toujours fait comme ça, pourquoi est ce qu'on changerait ?". L'administratif passe en second. Les jeunes ne veulent pas faire d'études après l'école car ils veulent tout de suite travailler. Or, aujourd'hui, une exploitation, c'est une entreprise. »*

**Mouvement de promotion et de défense des intérêts des agricultrices et des femmes rurales**

Le rôle de la femme agricultrice a aussi beaucoup changé. Auparavant, l'absence de machines rendait leur contribution incontournable à la réalisation des travaux de l'exploitation. Ce rôle était reconnu. La famille était l'unité de production et l'exploitation se transmettait de père en fils. La mécanisation des fermes a relégué l'agricultrice à des travaux d'intérieur et à des tâches ménagères et a provoqué la fuite des agricultrices. Pour des raisons sociales (développement du salariat féminin et valorisation de l'identité professionnelle), statutaires (statut de conjointe aidante jusque 2005, accolé pleinement au statut privé d'épouse) ou économiques (financement de la mécanisation), de plus en plus de conjointes travaillent à l'extérieur pour renforcer les rentrées financières de l'exploitation, ou ont un rôle limité au sein de celle-ci. Elles sont principalement à l'origine des diversifications et offrent ainsi à l'exploitation un revenu complémentaire devenu nécessaire ainsi que des perspectives d'avenir. Le statut de conjointe aidante n'offrait aucune sécurité à la femme, en cas de séparation. La femme perdait son travail, se retrouvait sans argent et dans certains cas devenait responsable de la moitié des dettes contractées. Son statut était caractérisé par la dépendance au chef d'exploitation ainsi que par la gratuité de son travail. La prise de conscience de cette situation ajoutée à la non-reconnaissance de leur contribution a poussé les femmes à encourager leurs filles à faire des études. Depuis 2005, l'épouse est co-titulaire de l'exploitation et sa signature est devenue nécessaire sur tous les documents administratifs liés à l'exploitation, résultat de quarante années de combat des agricultrices. L'organisation interne est restée très archaïque. Il existe encore une complémentarité des tâches, dans la mesure où les femmes s'occupent généralement de la comptabilité, des aspects administratifs qui sont très lourds, des aspects sociaux et communicatifs, des soins aux jeunes animaux et se rendent rarement aux formations. Ce travail n'est pas toujours reconnu par les hommes. Enfin, malheureusement, beaucoup de faits de violence intrafamiliale sont encore rapportés dans les associations d'aide aux agriculteurs.

*« Au moment du passage au statut de conjointe aidante, il y a des hommes qui n'ont pas voulu signer les documents, « les femmes ne font rien »... ça reste un milieu machiste. Ça évolue, mais doucement. Il y a aussi des hommes qui refusent que leur femme participe à nos formations, pour ne pas qu'elle devienne « trop maligne ». Quand il y a des manifestations ou des réunions, ce sont toujours les hommes qui y vont. Les agriculteurs sont très fermés : quand on essaye de faire bouger les choses, on doit essayer d'abord par les femmes, qui sont source de nouveautés. »*

**Mouvement de promotion et de défense des intérêts des agricultrices et des femmes rurales**

Un dernier facteur qui rend fragile la survie des exploitations agricoles est le manque d'attractivité de la profession auprès des jeunes d'emblée découragés par les coûts très élevés d'une reprise. Comparativement aux autres secteurs de l'économie wallonne, la population active du secteur agricole est nettement plus âgée, 21.9% des exploitants wallons avaient plus de 55 ans en 2005. La question de la succession des exploitations est dès lors

inquiétante dans le sens où, parmi les exploitants de plus de 50 ans, 19% déclarent avoir un successeur pressenti, 29% sont dans l'incertitude et 52% disent ne pas avoir de successeur. Les exploitations de grande taille semblent favoriser le choix de la reprise. Dans neuf situations sur dix, l'activité agricole reste principalement structurée autour du modèle de l'exploitation familiale et de la transmission intégrée d'un patrimoine, d'un outil de travail, des valeurs, des représentations, des savoirs, un mode d'organisation constituant à la fois une identité familiale, professionnelle et sociale, et faisant obstacle au changement et à la création d'activités.

*« Si l'entreprise est déjà en difficulté, c'est un facteur de risque lors de la reprise. Le fait que le père et le fils gèrent ensemble est un autre facteur de risque de précarité. C'est comme si deux personnes conduisaient une seule voiture. Ça génère des conflits au niveau du travail et des directions différentes en termes de stratégie, si lors de la reprise les choses n'ont pas été posées clairement sur la table. »*

**Asbl d'aide aux agriculteurs en difficulté**

## 4. ELEMENTS DE SOLUTION

Les éléments de solution exposés dans les lignes qui suivent sont le résultat d'une synthèse des recommandations et pratiques issues de la revue de la littérature et des entrevues individuelles et collectives. Ils seront présentés de manière globale, illustrés de bonnes pratiques lorsqu'il y en a, et suivant le même ordre que les thématiques abordées jusqu'ici. Nous souhaitons toutefois insister sur le fait que ces bonnes pratiques ont un rôle illustratif. Nous ne préconisons pas de les transposer, étant donné la diversité du paysage rural, nous les présentons plutôt comme source potentielle d'inspiration, insistant sur les opportunités dans chaque commune d'offrir une réponse locale. Spécifions d'emblée que cet inventaire ne se veut pas exhaustif.

Avant d'amorcer notre approche thématique des éléments de solution, et dans un souci d'optimisation des outils existants, nous proposons en annexe<sup>32</sup> un bref inventaire de quelques dispositifs. Il s'agit de financements européens ou régionaux qui peuvent être sollicités dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet. Certaines des bonnes pratiques présentées dans ce chapitre sont des exemples de ce type d'exploitation.

---

<sup>32</sup> Voir Annexe 2

## 4.1. Sensibilisation

Face à toutes les problématiques évoquées, notre première recommandation a trait à une meilleure connaissance du phénomène de la pauvreté en milieu rural, une meilleure connaissance permettant une meilleure emprise. À défaut de pouvoir agir directement sur les éléments structurels, nous prônerons une sensibilisation préventive et une information curative.

### ➤ **Sensibilisation des décideurs politiques et des communes**

Beaucoup d'acteurs politiques nient encore la présence de pauvreté dans leur commune, que ce soit par ignorance de celle-ci, ou par refus ou encore par rejet. La récolte de données concrètes permet de percevoir et de matérialiser une réalité inéluctable, et de l'appréhender pour agir dessus de manière plus efficace. Se renvoyer la balle d'une commune à l'autre a des répercussions sur la gestion de l'ensemble des communes. Il est important que chaque commune connaisse la composition et les besoins de sa population afin de pouvoir y répondre de la manière la plus adéquate. Une population de personnes âgées n'aura pas les mêmes besoins qu'une population de mères célibataires par exemple, ou de grandes familles, que ce soit en termes de logements ou de services. Pour ce faire, les CPAS, les communes ou les associations d'aide peuvent rédiger un questionnaire d'identification des besoins de chaque ménage en ce qui concerne tous les aspects de la vie quotidienne.

#### Bonnes pratiques :

- Les études réalisées par l'Association Chrétienne Rurale des Femmes, les Centres Locaux de Promotion de la Santé, les centres de recherche, etc.
- Les Plans Communaux de Développement Rural dont l'étape préliminaire est constituée d'un état des lieux sociodémographique de la commune.

### ➤ **Sensibiliser et informer les intéressés**

Il s'agit ici d'informer la population sur l'intérêt à long terme de suivre une formation, ou d'avoir une carrière professionnelle complète pour anticiper le passage à la retraite, de sensibiliser les jeunes travailleurs, dont les femmes, sur les conséquences à terme des choix de carrière. Il est plus laborieux de sortir d'une situation difficile que de l'éviter. De plus en plus de jeunes connaissent des situations financières difficiles et manifestent un manque de compétence. Il est également essentiel d'aviser les futurs agriculteurs sur la nécessité de suivre une formation afin d'éviter les pièges du métier. De la même manière, il est important de bien informer les groupes à risque et les personnes en situation de pauvreté de l'ensemble des aides et des services auxquels ils ont droit et accès. Les niveaux de pouvoirs et les aides étant multiples et complexes, il n'est pas simple de s'y retrouver, parfois même pour un travailleur social. Une publication complète et claire sur l'ensemble des services et dispositifs locaux existants (informations pratiques) permettrait d'atténuer certaines situations de pauvreté, car beaucoup de personnes méconnaissent encore les aides existantes ou sont réticentes à y recourir et à franchir le pas, craignant l'étiquetage social. Ce travail se fait dans une démarche participative et préventive de conscientisation sur les répercussions à long terme des comportements présents via une information sur le logement, le crédit, l'emploi, etc. et une orientation vers les organismes compétents.

#### Bonnes pratiques :

- l'Union des Agricultrices wallonnes, via le Groupe Soutien Précarité. Cette aide émanant de la profession même constitue un réflexe de solidarité au sein même d'une profession caractérisée par un mode de vie plus individuel et une tendance à l'isolement. Les agricultrices bénévoles assurent régulièrement une aide de classement basique des papiers administratifs en vue de faciliter une expertise en matière de gestion. Les bénévoles donnent également des formations « trucs et astuces » pour éviter certains pièges et améliorer la

gestion au quotidien. Elles sont elles-mêmes formées à la détection et à la gestion de situations de violence intrafamiliale. Des séances de sensibilisation et d'informations dans les écoles d'agriculture sont également organisées, des courriers d'informations ont été envoyés aux administrations communales, CPAS, représentants politiques, et prochainement à des médecins et vétérinaires. L'information sur ce service d'aide est diffusée au travers des journaux agricoles et de folders.

- le « livret bleu », à savoir le guide pour les sans-abri publié par les autorités fédérales aux différents CPAS.

➤ **Sensibiliser la population à la question de la pauvreté**

Parler de la pauvreté, expliquer quelles en sont les causes, les formes, les difficultés vécues au quotidien permettrait d'éviter une certaine stigmatisation et allégerait la pression sociale faisant obstacle à l'aide sociale. via les campagnes, les écoles, etc. Développer la communication dans et sur le milieu rural et le monde agricole, défendre les spécificités de la ruralité, au travers d'émissions de télévisions ou radios locales par exemple.

## 4.2. Logements adaptés aux personnes âgées

Dans le cadre d'un vieillissement, il est nécessaire d'anticiper la prise en charge des personnes dépendantes, au moyen de plusieurs alternatives au scénario domicile-institution parfois inaccessible financièrement et surtout indésirable pour la personne âgée, que ce soit par des alternatives au niveau du logement, de l'accueil en journée ou de la valorisation de la solidarité intergénérationnelle. Il est essentiel de favoriser la création de petites unités de vie et de logements adaptés, au niveau du règlement urbanistique, des plans d'aménagement du territoire, des primes et des aides publiques. Ces alternatives évitent aux personnes âgées de connaître un trop grand isolement ou de souffrir d'éloignement par le recours à des personnes ressources répondant à leurs besoins en contrepartie de certains avantages. Il s'agit également de recréer une forme de liens traditionnels entre différentes générations, même si celles-ci ne sont pas apparentées.

Voici quelques exemples de logements alternatifs :

### ➤ **L'accueil familial**

Il se définit par le fait qu'une personne dépendante (adulte handicapé, personne âgée) est « nourrie, logée, blanchie » et accompagnée quotidiennement au domicile d'un accueillant familial agréé, en contrepartie d'une indemnité, d'un loyer et d'un remboursement des frais .

### ➤ **L'habitat kangourou ou logement intergénérationnel**

Il s'agit de logements à loyers modérés, conçus et aménagés par un pouvoir public pour accueillir simultanément des locataires jeunes à l'étage et des locataires âgés au rez-de-chaussée, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services. Le logement intergénérationnel est en quelque sorte la reconstitution des familles élargies d'antan lorsque trois générations d'une même famille vivaient sous le même toit. Cela permet aux personnes âgées de maintenir une semi autonomie beaucoup plus longtemps que si elles vivaient seules, et les jeunes ménages actifs parfois débordés bénéficient ainsi de menus services allégeant leur quotidien. Les logements sont autonomes mais les bâtiments comportent des espaces collectifs pour organiser des ateliers créatifs et des rencontres.

#### Bonne pratique :

- le Collectif Logement à Hannut gère 14 logements, des espaces communs sont mis à disposition (cuisine, buanderie)

### ➤ **L'habitat groupé**

L'habitat groupé n'est pas spécifique aux personnes âgées mais peut constituer une solution pour elles aussi. Il est caractérisé par l'autogestion, la diversité des habitants et la notion de participation à un projet collectif.

#### Bonne pratique :

- la Coopérative Immobilière Sociale promeut des habitations groupées en bois pour personnes âgées ou à mobilité réduite. L'objectif est quadruple : développer l'accueil des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, privilégier l'utilisation des ressources naturelles locales, développer de nouvelles filières de formation et d'insertion socioprofessionnelle dans le secteur de la construction en bois, maintenir les services de proximité en zone rurale.

➤ **Transformation des maisons unifamiliales**

Après le départ des enfants, les maisons deviennent vite trop grandes ou trop coûteuses. Les transformer en maisons de rapport par exemple en les subdivisant en un appartement familial et deux appartements de petite taille, le couple ou la personne âgée occupant un appartement, le reste du logement divisé étant loué à des jeunes adultes. D'une part, cela permet à la personne de se maintenir dans son logement, et d'autre part cela constitue une rentrée locative. Enfin, le logement devient intergénérationnel.

➤ **Les structures d'accueil ou d'accompagnement en journée**

Une façon de pallier le faible réseau social des seniors vivant toujours à domicile est le développement de l'accueil à bas seuil d'accès, par l'organisation d'activités telles qu'un repas commun, le partage d'un café, l'échange de discussions) ou encore via l'incitation des maisons de repos à s'ouvrir à leur environnement local (culture et loisir) pour éviter la ghettoïsation, en organisant des activités ouvertes à tous (soins ou loisirs pour des extérieurs).

Bonnes pratiques :

- l'accompagnement Hestia, organisé par la Croix Rouge. Il s'agit par exemple d'apporter une présence, à travers des discussions ou des services quotidiens comme faire les courses. Hestia permet aussi de soulager les aidants proches d'une personne malade. Les volontaires sont formés à l'écoute à domicile.
- les Maisons d'Accueil et d'Occupation pour personnes âgées de l'ADMR. Un repas est préparé et pris en commun, des activités sont proposées en fonction des attentes et des compétences des aînés, un service de transport est organisé.
- le Service de Santé mentale de Namur et le projet ANA (Avec Nos Aînés) travaille avec une équipe d'intervenants spécialisés.

➤ **Sensibilisation**

Ici aussi, l'idée est d'anticiper le vieillissement de la population en la sensibilisant à une diminution probable de son autonomie et au coût et aux conséquences que cela pourrait engendrer comme des aménagements au sein du domicile, le recours à des aides et des services à domicile ou encore un séjour en institution.

### **4.3. Alternatives en termes de mobilité**

Des alternatives doivent être cherchées pour ne pas faire des campagnes une zone désertique où seules les personnes aisées munies d'un véhicule personnel trouveront satisfaction. Une intensification des transports en commun, solution coûteuse et peu rentable, ne semble pas opportune. La solution passe par des alternatives. De plus, lorsque des activités collectives sont organisées, elles doivent être pensées en termes de mobilité.

Tout d'abord, les alternatives en ce qui concerne les déplacements individuels, les suggestions sont les suivantes :

#### ➤ **Services de voiturages individuels**

Ces services sont assurés par des équipes de bénévoles, qui demandent un dédommagement pour l'essence consommée à un tarif bas et fixe. Ces trajets sont plutôt destinés à des rendez-vous ponctuels, de type médicaux, les courses, etc.

#### Bonnes pratiques :

- les bénévoles de l'asbl Altéo (mouvement de la Mutualité Chrétienne) assurent prioritairement des transports médicaux à tarif réduit (défraiement du bénévole) et, en fonction des disponibilités, des trajets de type courses ou autre.

#### ➤ **Formation permis de conduire**

#### ➤ **Achat de voiture via les prêts sociaux**

#### ➤ **Location de mobylettes ou de voitures**

#### Bonnes pratiques :

- La CSC Hainaut occidental organise des cours pour le permis et la location de véhicules via son service Multimobil.

- Le système Cambio permet la location de voitures à des tarifs modérés

#### ➤ **Aménagements des réseaux cyclables et des plans piétons**

Ces aménagements visent la minimisation de l'insécurité routière pour encourager les piétons et les cyclistes à se déplacer vers les pôles d'attraction locaux (services, écoles, administrations, commerces, etc.), le développement des pistes cyclables pour relier les villages, la combinaison des accès à un arrêt de TEC, l'intermodalité vélo-bus, vélo-train.

#### Bonnes pratiques :

- La Plate-forme cyclable Dinant-Philippeville prône l'utilisation du vélo

- La Croix-Rouge de Cerfontaine a mis 30 vélos en libre-service, gratuits pour les résidents et payants pour les touristes

Ensuite, les alternatives en ce qui concerne les déplacements collectifs, les pistes sont les suivantes :

#### ➤ **Bus locaux, bus express ou encore bus à la demande**

Le bus local constitue une solution qui permet de désenclaver certains villages et de faciliter l'accessibilité d'une population isolée. Il est généralement mis en place sur base d'un partenariat entre la ville et le TEC : la commune prend en charge le salaire des chauffeurs ainsi que les frais afférant à l'entretien et à l'utilisation du bus qui, lui, est fourni par le TEC. Il

s'agit d'un renforcement des lignes existantes, et non d'un remplacement. Les bus locaux sont limités au périmètre d'une commune ou de communes partenaires. Les bus express quant à eux permettent de joindre des grands pôles d'attraction, en empruntant des voies rapides et en effectuant un minimum d'arrêts. Destinés à de longs trajets, ces véhicules sont dotés d'un meilleur confort. Enfin, les bus à la demande sont assurés par des minibus ou des sociétés de taxis avec lesquels sont signés des protocoles d'accord et répondent à une demande téléphonique (depuis le domicile ou ailleurs), pour pallier au coût élevé des transports à la demande (taxi), aux horaires imposés ou encore aux itinéraires prédéfinis. L'inscription est gratuite, l'horaire et l'itinéraire sont organisés par regroupement des demandes individuelles et adaptés aux demandes en cours. Le chauffeur est muni d'un GSM et reste flexible.

Bonnes pratiques :

- Le bus local de Durbuy, au tarif TEC, offre un service personnalisé (par exemple, aider à porter les courses). Le public est constitué majoritairement de personnes âgées.
- Une navette gratuite qui relie Namur au Luxembourg
- Philippeville a mis en place le Philibus qui est un service lié à une activité spécifique (sport, etc) ainsi que le Philinoctambus qui effectue le ramassage des jeunes lors des soirées de l'entité.
- Bus Express : Liaison Athus-Liège, Couvin-Namur ou Chimay-Mons, surtout à destination des étudiants.
- Le Telbus qui dessert 215 villages dans la "Province du Luxembourg.
- Somme-Leuze et le Funambus qui est une sorte de maison des jeunes ambulante

➤ **Taxi social**

Il ne s'agit pas d'une initiative propre au milieu rural, mais elle y est particulièrement utile en tant qu'offre complémentaire de transport. Le taxi social est généralement organisé par le biais d'une initiative d'économie sociale, dans un concept de solidarité et est organisé par des CPAS, communes, mutualités ou asbl. Il s'adresse prioritairement aux personnes à mobilité réduite, personnes âgées et aux personnes isolées ou en difficulté financière, mais l'ensemble des habitants peut y recourir. Le taxi social compte minimum 9 places, la destination est fixée par le client, le tarif est soit un forfait kilométrique, soit un prix maximum par trajet.

Bonnes pratiques :

- Quévy, résultat d'un partenariat CPAS-TEC, pour un public composé de personnes à mobilité réduite
- Vresse-sur-Semois : la priorité est donnée aux personnes âgées et à un public en (ré)insertion.
- Aquamobil et le taxi social à Aywaille
- Taxi Condruses
- Locomobile au Luxembourg

➤ **Covoiturage**

Cette formule peut être organisée au niveau d'une entreprise, d'un zoning d'activités économiques, d'une province, d'une association de communes. Elle peut être facilitée par une organisation de type call-center. Mettre en contact des personnes effectuant des trajets identiques, que ce soit lié à un emploi ou à une activité ludique commune.

Le covoiturage peut être encouragé par les employeurs, sur base volontaire, au moyen d'une indemnisation des personnes recourant au covoiturage à hauteur d'un abonnement de train en première classe couvrant la distance parcourue. Cette indemnité peut être déduite fiscalement par l'employeur.

Bonnes pratiques :

- Tousmobil organisé par l'ACRF

- Taxistop, site Internet de référence de co-voiturage en Belgique
- Luxcovoiturage.be

➤ **Centrale de mobilité**

Il s'agit d'un lieu d'information, de sensibilisation et d'organisation de services sur les différents modes de déplacement locaux. Elle a pour objet de faciliter et d'encourager les alternatives à la voiture comme par exemple le covoiturage. Outre un rôle informatif, ces centrales peuvent jouer un rôle de relais ou de lieu d'échange entre différents acteurs.

Bonnes pratiques :

- *Damier* est un site Internet à destination des demandeurs d'emploi et des personnes à mobilité réduite vivant ou travaillant en milieu rural. Il s'agit d'un dispositif visant à faciliter l'accès à la mobilité, mettant en œuvre des partenariats, coordonnant différents acteurs afin de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et offres.
- dans le cadre d'un Plan Intercommunal de Mobilité, les communes de Honnelles et Quiévrain (Hainaut) ont lancé une centrale de covoiturage coordonnée par l'Agence de développement local, ainsi que la centrale de mobilité de la Basse-Meuse.

➤ **Maintien des gares**

En milieu rural, l'enjeu principal pour la majorité des gares est la stratégie sous-jacente à la proximité d'une gare. Les dessertes ferroviaires contribuent à la mobilité de certaines catégories de population et au désenclavement de certaines régions isolées.

➤ **Plans de transport d'entreprise**

Ces plans optimisent les déplacements liés à l'activité d'une entreprise en promouvant la réduction de l'utilisation de la voiture et l'usage de moyens de transports alternatifs, des employés, visiteurs, fournisseurs.

➤ **Développement d'équipes et de projets mobiles**

Pour que les services restent accessibles, une autre solution est de favoriser à la fois la mobilité de la personne, et aussi celle des services, dans une optique d'aller vers les gens là où ils se trouvent.

Bonne pratique :

- Bébébus, en Basse-Sambre, est un service ambulatoire de garde de bébé pour les parents qui souhaitent disposer de quelques heures, pour une raison ou une autre. Les deux puéricultrices en charge du bébébus changent tous les jours de village et s'installent dans un local mis à disposition et agréé par l'ONE.

## 4.4. Travail en réseau

En vertu des limites financières et humaines, un même organisme ne peut appréhender une situation de pauvreté dans sa globalité. Pour cette raison, nous préconisons le travail de type association – plusieurs acteurs effectuant une mission similaire sur un territoire différent – ou de type partenariat – des acteurs ayant des missions de nature différente sur un même territoire. Le niveau provincial ou le travail transcommunal nous semble aussi être une solution face à la petitesse des communes, ce qui les rend parfois incapables d'entamer des actions. Ce type d'association permet, en milieu rural, de faire des économies d'échelle, en bâtissant des synergies en termes de moyens. L'appartenance à une commune ne doit pas être un critère d'inclusion ou d'exclusion. Il s'agit d'aller à la rencontre des gens, d'organiser des rencontres dans chaque localité, d'entretenir le réseau, d'actualiser les informations et les connaissances sur les partenaires et le public.

### Bonnes pratiques :

- Groupement de relance économique Ourthe-Amblève (GREOA)
- L' AIS Nord-Luxembourg travaille avec les partenaires locaux autour de publics concernés par une problématique spécifique (jeunes, assuétudes, incarcération, handicap) faisant obstacle à leur démarche de recherche de logement.
- RéseauLux

### ➤ **L'association des CPAS en Chapitre XII**

La loi organique des CPAS<sup>33</sup> permet à ceux-ci de s'associer entre eux lorsqu'ils travaillent dans une commune où la densité de population est faible, afin de pouvoir bénéficier de subsides.

### Bonnes pratiques :

- asbl Integra Plus
- asbl le Defi
- asbl Chapitre XII

### ➤ **Maisons multi services ou services mobiles ou ambulatoires**

Ces antennes accueilleraient ponctuellement quelques heures par semaines des services publics (service communal, poste, police, mutualité etc.) dans des locaux prévus à cet effet dans chaque entité, ou dans un véhicule suffisamment spacieux pour accueillir plusieurs agents. Il faut veiller au maintien et à la diversification des services, mêmes si l'accessibilité n'est pas quotidienne.

### Bonnes pratiques :

- Le car de la mutualité Solidaris se déplace de village en village
- La Croix-Rouge de Bertrix propose les services suivants : vestiboutique, épicerie sociale (aliments à 50% du prix du marché), buanderie sociale, crèche à la demande, accès Internet ou téléphone, etc.

---

<sup>33</sup> Extraits de la Loi Organique des CPAS (loi du 8 juillet 1976) : « CHAPITRE XII. - Des associations

Art. 118. Un centre public d'aide sociale peut, pour réaliser une des tâches confiées aux centres par la présente loi, former une association avec un ou plusieurs autres centres publics d'aide sociale, avec d'autres pouvoirs publics et/ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un but lucratif. (...)

Art. 121. L'association jouit de la personnalité juridique. Elle peut notamment, dans les mêmes conditions que les centres publics d'aide sociale, recevoir des subsides des pouvoirs publics et des donations et legs ainsi que contracter des emprunts. (...)

Art. 124. Les centres publics d'aide sociale sont représentés dans les organes de l'association par des membres de leur conseil de l'aide sociale. (...) »

➤ **Les solidarités locales**

Les Systèmes ou Services d'Echanges Locaux (ou SEL) sont des groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services et de savoirs. On peut échanger du temps, de la disponibilité mais aussi des biens de consommation, des services et des compétences.

Bonne pratique :

- Une émission de la radio Vivacité transmet les demandes et les offres des auditeurs. Il s'agit d'une solidarité informelle, non organisée (contrairement au système de chèques, par exemple).

➤ **Maintien des petits commerces**

En ce qui concerne les commerces en milieu rural, il serait bon de limiter le développement des grandes surfaces (en périphérie et le long des grands axes routiers) et de favoriser l'implémentation des petits commerces dans les villages. Le développement des commerces ambulants et des possibilités de livraison à domicile sont également des alternatives.

## **4.5. Création d'emplois de qualité**

### **➤ Création, valorisation des petites entreprises**

Outre la création d'emploi et la participation à la revitalisation et au redéveloppement des tissus socio-économiques du milieu rural, le déploiement de petites entreprises présente une série d'avantages. En effet, l'Union Wallonne des Entreprises signalait dans un rapport de 2006 que les petites entreprises sont de loin les plus nombreuses parmi les entreprises en croissance. Cela peut concerner le secteur du bois, de l'agro-alimentaire, de l'Horeca, du tourisme, des technologies de l'information et de la communication, des éco-entreprises, etc. Les activités économiques en milieu rural peuvent se développer dans un contexte de concurrence réduite, de proximité et d'exploitation des ressources endogènes, de créativité des personnes, d'émulation auprès de la population et surtout auprès des jeunes, d'une facilité d'accès en termes de stationnement ou de circulation. Elles contribuent enfin à un retissage relationnel local. Elles peuvent être favorisées par le biais d'incitants fiscaux et financiers.

#### Bonne pratique :

- Mise à disposition de locaux pour les indépendants, via les PCDR

### **➤ Insertion professionnelle locale**

Dans une optique de territorialité et de valorisation des outils locaux, mais aussi de réduction des distances à parcourir, les services d'insertion professionnelle doivent, dans la mesure du possible, travailler localement, en partenariat avec le réseau professionnel local.

#### Bonne pratique :

- À l'Association Chapitre XII P.W.F.V. (Philippeville, Walcourt, Florennes et Viroinval), l'insertion socioprofessionnelle se fait via la mobilisation des individus concernés (bénéficiaires du RIS les plus démunis et les plus éloignés de toute démarche d'insertion, faiblement scolarisés) au travers d'un partenariat via le réseau actif sur le territoire ainsi que les entreprises de la région.

## **4.6. Une offre de logements adéquats et diversifiés**

La compétence des communes en matière de logement est un levier important qui dispose d'un appui technique et financier de la Région. En matière de politique de logement, les communes sont le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, compétentes au niveau local et elles disposent pour ce faire d'un bon nombre d'outils, en lien direct ou plus globaux<sup>34</sup>. Elles doivent être en mesure d'offrir une réponse locale à une demande locale. Ce sont elles qui délivrent les permis de bâtir et les permis d'urbanisme.

### ➤ **Logements sociaux, de transit et d'urgence**

Ces trois appellations font référence à des logements répondant à des besoins à très court terme (le logement d'urgence se doit d'être disponible immédiatement et dépanne les personnes pour quelques nuits), à moyen terme (le logement de transit est une solution qui dure maximum six mois), et à long terme (le logement social à une vocation à durée indéterminée, lorsqu'il est accessible). Chaque commune, ou un partenariat de communes voisines, doit être munie de ces logements pour aider sa propre population, et ce, en nombre suffisant afin de permettre la rotation et la disponibilité de ceux à moyen et court termes. L'offre de logements sociaux doit être destinée aux habitants de la commune, il doit y avoir des hébergements pour tous les groupes, tant pour les isolés que pour les ménages. Si chacune agit ainsi, il n'y aura pas d'appel de la pauvreté voisine, comme le craignent certains pouvoirs communaux.

### ➤ **Maximiser les Agences Immobilières Sociales**

L'AIS est l'intermédiaire entre le propriétaire privé et le locataire social. Elle garantit le paiement du loyer, l'état des lieux, la gestion locative, l'exonération du précompte immobilier, offre la possibilité d'obtenir des aides financières pour faire des travaux de réhabilitation du logement et prévoit le paiement du loyer même lorsque le logement est vide, après une première occupation. L'AIS représente une alternative et une garantie pour des propriétaires désabusés suite à des expériences négatives de location. La procédure d'attribution du logement est plus humanisée et moins systématique que dans le logement social public : il n'y a pas de sanction définitive en cas de refus, à condition qu'il soit motivé. Ce système est moins normé, il ne fonctionne pas suivant une attribution de points et les conditions d'accès sont beaucoup plus souples que celles du logement social public. De plus, cette alternative au logement social public offre une autre forme de logement social, dans la mesure où elle ne participe pas à la construction de cités ou quartier sociaux et par conséquent au renforcement des préjugés et de la stigmatisation des allocataires sociaux par la ghettoïsation de ceux-ci mais, au contraire, le logement social privé se fonde dans l'habitat moyen, tant rural qu'urbain.

### ➤ **Faciliter l'accès à des publics spécifiques via une offre diversifiée**

Certaines personnes éprouvent des difficultés à trouver un logement, que ce soit par manque de moyens financiers ou parce qu'elles doivent faire face aux réticences des propriétaires véhiculant des appréhensions et des stéréotypes par crainte de la dégradation de leur logement et dont l'objectif est la garantie de rentrées locatives. Nous pensons dans ce second cas, aux personnes sortant de prison ou d'institutions psychiatriques par exemple. Pourtant, il est primordial d'éviter à ces personnes un passage à la rue qui pourrait être fatal

---

<sup>34</sup> Règlement d'urbanisme, Plan communal d'aménagement, Programme communal d'actions en matière de logement, Plan social intégré, Plan communal de développement rural, Schéma de structure communal, etc.

dans leur parcours de réinsertion. Un accompagnement préalable à la recherche de logement est une solution. Le logement accompagné peut également être une solution pour les publics plus difficiles ou plus dépendants.

Bonnes pratiques :

- Nous reprenons l'exemple de cette AIS qui a développé un partenariat avec le secteur associatif, permettant aux publics problématiques de trouver un logement. L'AIS reste vigilante à ne pas rassembler dans un même logement des personnes cumulant les mêmes pathologies et ainsi à éviter le risque du renforcement mutuel ou la création de nouvelles problématiques plutôt que la résolution des précédentes. Ce type de préoccupation n'est pas vraiment rencontré dans les logements sociaux publics.

- Une commune acquiert des logements ou des terrains pour les revendre à des jeunes ménages, en évitant une surenchère des biens immobiliers et luttant ainsi contre le vieillissement de la population. Cela est rendu possible par des fonds communaux et des subsides de la Région wallonne.

➤ **Logement tremplin pour les jeunes**

L'objectif est de favoriser l'installation à long terme des jeunes couples dans la commune ainsi que leur accès à la propriété. Secondairement, cela permet à la commune de générer un impact positif sur la dynamique locale. Concrètement, cela se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Il s'agit d'un logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale, aidant à l'accès à la propriété pour inciter les jeunes à rester habiter dans leur commune.

Bonnes pratiques :

- Les logements de Martelange.
- L'ancienne gendarmerie d'Opprebais.

➤ **Sensibilisation aux dépenses énergétiques**

Dans un contexte d'augmentation des coûts liés à l'énergie, sensibiliser les personnes en difficulté financière à leur consommation en termes d'énergie permettrait à la fois une réduction des factures et l'intégration de ceux-ci au débat environnemental ainsi que leur participation au développement durable.

Bonne pratique :

- « Un toit vert pour tous » est une initiative des Équipes Populaires et de la Cellule de Développement de la Province du Luxembourg. Il s'agit de sensibiliser les habitants des logements sociaux à la consommation d'énergie via des visites à domicile et l'utilisation d'un wattmètre.

## 4.7. Optimiser la proximité

### ➤ Maisons de village

L'idée est de (re)créer une dynamique de village à travers un lieu de rencontre accessible gratuitement et sans condition, qui ne requerrait pas systématiquement une activité d'animation, à l'instar des bancs ou places publiques de village. Cet espace permettrait des rencontres intergénérationnelles, de mixité sociale, mélangeant autochtones et néo-ruraux. Elle peut se réaliser par une utilisation des infrastructures abandonnées telles que les cures, les anciennes écoles, les églises désacralisées, les gares, en les reconvertissant en maisons de village. L'enjeu est double, à savoir d'une part celui de la valorisation de l'espace patrimonial local et d'autre part celui de la création d'espaces de rencontre dans des lieux connus et désinstitutionnalisés.

Dans la maison de village, on peut retrouver des espaces associatifs pour les villageois, différents locaux pour des réunions, des joueurs de cartes, des mouvements de jeunesse, etc., ou de grands espaces plus festifs pour des événements familiaux. Le principe est que les espaces doivent être polyvalents et non dédiés à une activité spécifique. La maison rurale, quant à elle, est une maison de village à laquelle on ajoute des fonctions qui dépendent de la Communauté française comme des crèches, des bibliothèques, des locaux dédiés à la culture, avec une scène, etc. Le but est de faire revivre la vie de village, par le moyen de structures et de locaux, où tout le monde se côtoie.

Ces maisons activités ou locaux à disposition ne doivent pas être exclusivement destinés à la lutte contre la pauvreté, mais doivent garder comme fil conducteur la création et le maintien du lien social, à exporter au-delà de la maison, pour ne pas tomber dans le schéma de l'aide sociale et des a priori qui l'entourent.

#### Bonne pratique :

- la Maison Citoyenne de Barvaux

### ➤ Travail de proximité

Le travail de proximité consiste en une présence sur le terrain, que ce soit à travers des visites à domicile ou par l'organisation d'activités en dehors des officines. Ce type d'approche et de pratiques brise les barrières institutionnelles et va au-delà des appréhensions et de la stigmatisation inhérente aux aides sociales. Basé sur une relation de confiance et de proximité avec les travailleurs sociaux, le travail de proximité permet une participation des bénéficiaires à leurs projets d'insertion. Cela optimise la visibilité et l'accessibilité, et permet un travail préventif au travers d'une détection plus rapide des situations à risque.

#### Bonnes pratiques :

- Le Télé-service du Condroz réalise une multitude de petites actions de la vie quotidienne. L'action de base est une solidarité de proximité (aide aux déplacements, aux déménagements, ramassage de meubles en bon état, accueil et écoute, vestiaire, brocante et mobilier, information et orientation). Il effectue aussi des actions communautaires (accueil et écoute au bureau, ateliers dessins et peintures pour adultes, voyage autour d'une fourchette, après-midi ludiques, visites à domicile, boutiques de vêtements, jouets, matériel divers à prix accessible, vente de mobilier et déménagement, brocantes, cours de rattrapage, repas trois menus à petits prix, balades, rencontres, activités diverses).

- Les Jardins communautaires : actuellement, on compte 42 projets de santé via les CPAS. Cela correspond à une sensibilisation alimentaire via la culture collective des jardins, l'exploitation des friches abandonnées et le développement des actions de proximité.

- Le bar à soupe organisé par la Teignouse. Les bénéficiaires préparent la soupe et la vendent sur le marché une fois par semaine. Cela permet aux personnes précarisées de rencontrer les villageois et les responsables communaux dans le cadre d'une activité banale.

➤ **Valorisation du volontariat**

Le volontariat permet de compléter les équipes d'accompagnement en évitant l'étiquette institutionnelle ou d'assistantat social. Il apporte une plus-value de par les origines et parcours différents des bénévoles et contribue à un travail de proximité. Il permet aussi aux personnes disposant de temps libre d'entretenir leur propre insertion sociale et de renforcer les solidarités de proximité, auprès des jeunes et des personnes âgées.

## **4.8. Valorisation du monde agricole**

### ➤ **Accès aux droits sociaux**

Il faut permettre l'activation d'une aide sociale temporaire en cas de surendettement avéré comme un accès au revenu d'intégration sociale, une extension de la loi assurance faillite, l'établissement d'un revenu minimum insaisissable ou encore l'accès au règlement collectif de dettes. Cette dernière méthode est déjà utilisée par des CPAS ou associations d'aide. Elle convient donc à la problématique agricole. Il faut sensibiliser les acteurs concernés à la faisabilité de cette méthode et permettre aux agriculteurs d'essayer de redresser l'exploitation durant une année culturale et d'adopter les changements nécessaires pour ce faire, car à partir du moment où une procédure de règlement collectif de dettes est engagée, il n'y a plus de possibilité de créer des dettes, mais il n'y a plus non plus de fond de roulement. Sans ce fond de roulement, un exploitant recrée forcément de nouvelles dettes durant la première année. Or, la vision positive ou négative du médiateur sur l'avenir de l'exploitation joue un grand rôle sur le futur de celle-ci.

### Bonne pratique :

- L'asbl Agricall veille au bon déroulement des relations entre les médiateurs et les exploitants endettés et le cas échéant, favorise une reconversion qui se passe dans les meilleures conditions possibles, où l'agriculteur puisse faire le deuil d'une exploitation qui lui a été transmise de génération en génération.

### ➤ **Séparation des comptes liés à l'exploitation et privés**

Une telle séparation permet d'avoir une meilleure visibilité sur la situation financière de l'exploitation et la garantie d'un fond monétaire minimum destiné à couvrir les dépenses privées et à assurer les besoins de base de la famille.

### ➤ **Comptabilité uniformisée**

Un outil comptable commun permettrait de réduire les inégalités de gestion entre les exploitations, mais aussi d'éviter certaines erreurs et d'appréhender des situations à risque avant que l'issue ne soit fatale.

### ➤ **Valorisation de l'agriculture de type paysanne**

L'agriculture paysanne est ancrée dans une dimension territoriale, caractérisée par des circuits de commercialisation courts, une augmentation de la qualité de la production, répondant par la même occasion à la problématique de l'emploi car elle exige une main d'œuvre plus importante (travail permanent et saisonnier). Considérée comme archaïque et dépassée par certains, elle est synonyme de qualité et de respect de la vie par d'autres, face à une agriculture de masse intensive et visant l'exportation à bas prix. Cette activité professionnelle permettrait également d'endiguer le phénomène de village-dortoir, répondrait partiellement aux problématiques de réchauffement climatique et de perte de biodiversité, dans une perspective de relocalisation et de renforcement de la légitimité sociale des producteurs et de diminution des coûts financiers et environnementaux liés au transport des denrées.

### ➤ **Multiplication des réseaux de distribution, circuits de commercialisation et des spéculations**

Promouvoir les circuits courts tels que la vente directe, les magasins à la ferme, la vente lors de foires ou marchés, les halles de distribution, les paniers de produits frais, les distributeurs de lait cru, la vente par Internet, ... contribue au maintien de l'agriculture paysanne et à la défense d'une plus grande autonomie économique et alimentaire, avec la volonté de mettre les producteurs en réseau direct avec les consommateurs, les artisans et les restaurateurs.

L'approvisionnement et la consommation de l'agriculture locale peuvent se faire via les restaurations collectives telles que les écoles, hôpitaux, lieux de travail, etc.

Bonnes pratiques :

- Saveurs paysannes
- Slow Food Belgique

➤ **Diversification des activités**

La diversification des activités de l'exploitation contribue à la valeur ajoutée de la ferme et amène une autre source de revenus en minimisant les risques. Les inconvénients sont le surcroît de travail ou le besoin de main-d'œuvre, le respect des normes sanitaires et des coûts de production plus élevés. Des exemples de diversification sont la transformation de produits à la ferme, les produits de qualité différenciée, la vente directe ou en circuits courts, les activités touristiques, éducatives ou de loisir. Ces exemples permettent une valorisation du bâtiment existant, un apport financier, une sensibilisation vers l'extérieur quant au métier d'exploitant, le lancement d'une nouvelle activité, une prise de contact avec le public, etc.

## 5. RECOMMANDATIONS A L'EGARD DES ACTEURS POLITIQUES

Les éléments de solutions formulés précédemment et illustrés dans certains cas de bonnes pratiques sont des réponses locales à des besoins locaux, mais dont l'origine est sociétale. Certaines peuvent être transposables, entièrement ou partiellement, ou simplement être une source d'inspiration pour d'autres localités. Les pratiques développées par les acteurs sociaux, aussi bien publics que privés, pallient certains manquements, mais sans pour autant agir sur l'origine même de la problématique.

Lorsqu'ils penseront et valideront des éléments de solution à mettre en œuvre, tant Cera que les acteurs politiques devraient être attentifs à certains aspects ou critères auxquels devront répondre les projets. Lors de la table ronde du 26 mai, une série de recommandations a été formulée quant aux critères opérationnels requis pour la mise en œuvre de pistes de solutions dans la lutte contre la pauvreté. Les paramètres considérés comme incontournables de façon récurrente sont les suivants :

- Les solutions mises en œuvre doivent avoir une portée à la fois à long terme et à court terme. Cette référence à la durabilité renvoie notamment aux projets qui ne sont pas reconduits, indépendamment de leurs résultats. L'idée est d'éviter un saupoudrage excessif et l'éparpillement des moyens et d'assurer la pérennité des projets au-delà de certains mandats. Ce travail de long terme peut être renforcé par des évaluations, des actualisations, ainsi qu'un travail de concertation pour rester conforme à la réalité des habitants.
- Etant donné le caractère multidimensionnel de la pauvreté, cette notion de concertation nous permet de rebondir sur la nécessité d'un travail intersectoriel, en réseau, valorisant l'échange des visions et des bonnes pratiques, l'association de plusieurs niveaux de pouvoir, d'intervenants de différents secteurs et la participation même des bénéficiaires, les rendant ainsi acteurs de leur destin. Cette approche permet d'avoir une vision plus proche et plus complète du vécu des personnes en situation de pauvreté. Un travail de concertation nous semble aussi efficace à un niveau supra local (rencontres entre homologues aux pratiques différentes), qu'à un niveau local (entre petites entités). Cette notion de territorialité permet une prise en compte des spécificités et des besoins des personnes en situation de pauvreté en milieu rural, d'utiliser les atouts et de maximiser ou consolider ce qui existe déjà. L'innovation n'est pas un objectif en soi.
- Il est également primordial de maintenir la personne au centre des préoccupations, et de ne pas créer des canevas d'aide qui excluraient d'avantage certains profils, par exemple les personnes en situation de précarité extrême, ou entraveraient la mixité sociale. Les solutions doivent être des réponses à des besoins, et non les besoins qui doivent coïncider à l'offre existante.

Que ce soit à un niveau local ou supra local, les acteurs politiques jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre la pauvreté vu leur pouvoir de décision et leurs capacités de mise en œuvre. En effet, ce sont eux qui dessinent le cadre contextuel de l'aide sociale. Il est évident qu'une série de mesures seraient bienvenues à un niveau structurel, en ce qui concerne prioritairement les secteurs du logement, de l'emploi et de l'aide sociale.

Au regard de tout ce qui a été développé dans cette étude, il est primordial que les politiques actualisent leurs données, afin de bien connaître l'évolution des différents profils de la population, qu'ils évaluent les projets pilotes et les mesures prises pour les améliorer et les adapter au mieux aux réalités. Il convient de garder à l'esprit qu'une bonne politique n'est pas nécessairement une politique innovante. Il est parfois plus productif de partir de précieuses ressources existantes et de l'évaluation d'expériences antérieures, tant des réussites que des échecs.

Si le lecteur passe en revue chacune des thématiques, il retiendra l'importance d'assurer à chaque citoyen les moyens de vieillir dans des conditions de vie décentes et dignes, d'autant plus que les besoins évoluent avec l'âge. Cela implique un minimum de revenu, indépendamment de la durée de la carrière professionnelle prestée, l'accès à un logement adéquat, notamment par le développement d'alternatives à la maison de repos, un accès facilité à l'ensemble des biens et services et l'accès aux soins de santé dont le besoin risque de croître dans les années à venir.

Les politiques doivent veiller à ce que la mobilité ne devienne pas l'apanage de la population la plus aisée, et ce, surtout dans des régions où le caractère résidentiel s'est particulièrement développé. Il existe un certain nombre d'alternatives pour compléter les transports publics, mais ceux-ci ne doivent pas se laisser progressivement remplacer. Il est important que les communes plus distantes des centres restent accessibles et de limiter les suppressions de gares ou points d'arrêt. Les personnes en difficulté financière devraient aussi avoir accès au transport individuel, au moyen de subsides ou de prêts sociaux. Ces aides peuvent contribuer à une meilleure intégration sociale et professionnelle car les personnes dépendent dès lors moins d'autrui pour leur organisation personnelle.

En ce qui concerne le recul et la rareté des équipements, le critère du nombre minimum de personnes à atteindre ne devrait plus constituer une condition sine qua non d'attribution de subsides dans les zones rurales. Le travail en réseau et en concertation doit être encouragé. De la même manière, les pouvoirs subsidiant pourraient faire preuve de plus de souplesse et assouplir certaines conditions d'octroi ou des réglementations pouvant s'avérer trop strictes et peu accessibles à certaines personnes en ayant réellement besoin. Chacun s'accordera sur le fait que le bien-être de la population doit rester la priorité et qu'il faut éviter de renforcer davantage l'exclusion.

Il est également important que le marché de l'emploi devienne et soit perçu plus incitant, en encourageant la mise ou la remise à l'emploi. Actuellement, dans certaines situations, elle occasionne paradoxalement des coûts plus élevés que les bénéfices liés à une rémunération professionnelle. A l'instar des allocations de déménagements, d'installation et de loyers (ADEL et ADIL), des aides ou des avantages financiers spécifiques à une mise à l'emploi pourraient être instaurés, permettant par exemple l'achat de vêtements neufs. Il serait bon, mais cela n'est pas spécifique au milieu rural de veiller à ce que les emplois instables ou précaires ne se développent pas davantage et de lier davantage les aides au revenu et pas seulement au statut, afin que les plus bas revenus du travail ne soient pas lésés. Pour contrebalancer le vieillissement de la population rurale, il est également important d'imaginer des moyens pour attirer les jeunes dans le milieu rural, notamment par une politique de l'emploi adaptée.

Les personnes plus âgées, mais aussi chaque citoyen, quel que soit son âge, devraient pouvoir accéder à un logement décent. Les délais d'attente pour obtenir un logement social seraient de facto réduits si l'offre était suffisante. Il serait bon de réguler la pression foncière pour que les communes ne deviennent pas inaccessibles à leurs propres habitants et que les personnes moins aisées ne se sentent pas dans l'obligation de se délocaliser. Dans cette optique, nous avons été particulièrement séduits par les initiatives d'achat de maisons par les communes. Au niveau du marché locatif, une régulation du rapport qualité prix serait bien nécessaire. De même qu'il faut valoriser la mise à l'emploi, il faut encourager les propriétaires à entretenir leur logement, que ce soit pour leur occupation propre ou en vue de la mise en location, et réfléchir à un système pénalisant les mauvais propriétaires, comme c'est le cas aux Pays-Bas, via entre autre une lutte plus efficace contre les bâtiments inoccupés. Les politiques publiques pourraient inciter toutes les communes à agir via un stimulant pour qu'elles ne se sentent pas pénalisées (financièrement) par la mise en œuvre d'une politique sociale active.

Parmi les personnes exclues du système de l'aide, nous pensons principalement aux agriculteurs en situation de précarité, aux indépendants pauvres, ou aux propriétaires pauvres dont les statuts ne permettent pas l'accès à une série d'aides. Ces statuts sont associés à une certaine aisance financière, or ce n'est pas toujours le cas. Nous avons vu que le coût d'entretien d'une exploitation pouvait s'avérer énorme, et il arrive que des besoins privés passent à la trappe pour assurer la survie de l'entreprise. Un revenu minimum insaisissable pourrait être fixé pour ces travailleurs, leur permettant ainsi de garder « la tête hors de l'eau » lors de situations difficiles.

De manière globale, il est utile de rappeler que le coût sociétal engendré par une politique préventive est souvent moindre que celui engendré par des politiques curatives voire palliatives. Permettre à chacun de participer à la vie économique via l'accès aux biens et services contribue en effet à la relance économique et au bien-être collectif. Il serait bon d'éviter l'éparpillement des moyens disponibles seulement dans des projets pilotes ou innovants, mais d'optimiser les projets efficaces, d'encourager les partenariats, en vérifiant qu'il n'y ait pas redondance mais complémentarité entre projets, ainsi qu'une cohérence dans le temps, au-delà de la législature en place.

## CONCLUSIONS

Définition : la pauvreté peut s'entendre comme un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés par la société. Ils ne peuvent, par leurs propres moyens, combler ce fossé.

Groupes à risques : les personnes âgées, les 18-24 ans, les personnes ayant un niveau d'éducation faible, les bénéficiaires d'allocations de remplacement, les personnes isolées, les personnes séparées ou divorcées, les familles monoparentales, les travailleurs à temps partiel, les travailleurs précaires, les agriculteurs, les résidents de l'habitat permanent.

Augmentation de la population vieillissante	→	Logements adaptés aux personnes âgées
Problème d'accessibilité	→	Alternatives en termes de mobilité
Recul et rareté des équipements et des services	→	Travail en réseau
Précarisation du marché de l'emploi	→	Création d'emplois de qualité et accès aux formations
Difficultés d'accès au logement	→	Offre de logements adéquats et diversifiés
Pression sociale	→	Sensibilisation
Problématique agricole	→	Valorisation du monde agricole

Tout au long de cette étude, la difficulté a résidé dans la recherche de littérature spécifique et l'établissement de constats propres à la pauvreté en milieu rural. D'une part, appréhendées séparément, les thématiques de la pauvreté et de la ruralité abondent de ressources et, d'autre part, les formes de pauvreté actuellement vécues tendent à s'uniformiser dans les campagnes et dans les villes. L'enjeu supplémentaire était la constitution d'une bibliographie uniquement issue de productions francophones en Belgique et postérieures à 2005. La pauvreté et la ruralité sont deux concepts en perpétuelle évolution. Cette actualisation permanente renvoie directement aux préoccupations propres des acteurs de terrain et à leur volonté d'interpeller les élus politiques sur la nécessité d'agir davantage encore sur la problématique de la pauvreté.

La Wallonie rurale recèle une multitude de réalités traduisant diverses préoccupations et attentes. Elle est une terre d'exploitation pour une catégorie professionnelle au sein de laquelle certains se retrouvent sur la sellette et luttent pour leur survie. Elle représente un éden environnemental pour d'autres résidents aspirant à la tranquillité après une journée ou une semaine de travail, un village où l'on est à la fois aidé et observé par son voisin. Elle est un dernier refuge lorsque l'on a échoué ailleurs et que l'on souhaite se soustraire aux tourments des villes à travers l'habitat permanent, ce qui conduit au développement depuis quelques années de vraies cités au cœur des campagnes et forêts et au bord des rivières.

Les enjeux actuels ayant trait à la pauvreté en milieu rural sont ceux d'une population vieillissante, tant pour les familles et les services d'aide à domicile que pour les personnes âgées elles-mêmes, progressivement de plus en plus dépendantes, et aspirant pourtant à une autonomie à domicile alors que la vie à la campagne requiert des déplacements principalement motorisés. Il y a la question de la mobilité et de l'isolement profond qu'elle engendre pour ceux qui en sont privés, les modes de vie d'une frange de la population plus aisée ayant des répercussions directes sur les plus démunis. Les services publics et privés, tant dans le secteur marchand que non marchand, sont rationalisés et en recul. La petitesse des infrastructures, en prise directe avec la faible densité de population, ne permet pas de bien répondre à la diversité des besoins rencontrés, mais tente d'offrir une réponse personnalisée et des solutions faites sur mesure parfois avec des bouts de ficelle. Ce milieu génère peu d'emploi stable, ce qui renforce encore la dépendance aux moyens de transports. Il se caractérise par un marché du logement déterminé par des ménages solvables et trop peu adapté aux besoins de la population précarisée en termes de qualité, de taille, de prix ou encore de localisation. L'habitat permanent, solution ad hoc de certains citoyens, reste, la plupart du temps, non conforme aux codes du logement. La pression sociale fait obstacle aux démarches de demandes d'aide. A cela s'ajoute la problématique de l'agriculteur qui doit faire face chaque jour à de nouveaux défis. Il est en effet attendu de l'agriculteur qu'il soit à la fois un « jardinier de la nature » pour le consommateur soucieux de sa santé, un « citoyen du monde rural » pour le résident voisin soucieux de son cadre de vie, un « agri-manager » pour le politique soucieux de sa compétitivité sur le marché mondial, ainsi qu'un « jardinier du monde » pour l'ingénierie écologique soucieuse de l'avenir de la planète<sup>35</sup>.

Devant l'ensemble de ces constats, il est évident que nous ne relatons pas de faits vraiment inédits et n'apportons de solution miracle. Nous espérons seulement avoir esquissé quelques éléments de synthèse de la question. Nous faisons bien entendu référence à des problématiques qui ont déjà été pensées par des acteurs clefs, chercheurs ou membres d'associations de terrain. La lutte contre la pauvreté rurale doit s'appuyer sur chacun des différents aspects (proximité, singularité, ancrage communal), prendre en compte la question cruciale de la mobilité et éviter de renforcer l'exclusion et la pauvreté rurale, par définition plus dispersée et moins visible qu'en ville.

---

<sup>35</sup> GILLET et AL, in DEBOIS Marie, Quand rural ne veut plus dire agricole, étude ACRF, 2010.

Au-delà des pistes de solution, les recommandations ont trait à des critères opérationnels de mise en œuvre, mettant en avant une approche qui se veut intégrée, territoriale, durable et humaine. Ces caractéristiques s'avèrent indispensables pour une action efficace, à travers un travail de concertation et d'optimisation des outils existants. Chacune des solutions et recommandations n'a pas trait à un seul aspect mais au contraire répond à plusieurs enjeux, stimulant à la fois l'insertion, la participation et l'accessibilité tant des personnes en situation de pauvreté que des travailleurs sociaux. Le pari est bien de partir des atouts, des qualités et des besoins des territoires ruraux et périurbains, des acteurs sociaux, économiques, agricoles, associatifs et publics, des savoir-faire des populations, en particulier des plus modestes. Sur cette base, il s'agit de développer, d'une part une réflexion collective sur le devenir de ces territoires et sur les enjeux qui vont se poser dans les prochaines années. Il s'agit d'autre part de développer des projets et des actions transcommunales et participatives impliquant la population et l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux.

# BIBLIOGRAPHIE

## I. Internet

- ACRF
- Agricall
- Cap Ruralité
- Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale
- Fédération Wallonne de l'Agriculture
- Fondation Rurale de Wallonie
- Fugea
- Portail de l'emploi en Région wallonne
- Portail de la mobilité en Région wallonne
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion
- SPF Economie (Statbel)
- Union des Villes et des Communes Wallonnes

## II. Études

- Agence Immobilière Sociale Nord Luxembourg, *Rapport d'activités 2009*.
- ANSAY Françoise, WARRANT Françoise, *Se loger en milieu rural, un défi*, ACRF, 2006.
- BODSON Françoise, *Des commerces et des services à proximité en milieu rural*, ACRF, 2007.
- BODY Laurent, *Les agriculteurs face à la pauvreté*, Vivre Ensemble Education, 2005.
- CAP Ruralité, *Etude sur le positionnement des agriculteurs wallons dans la ruralité de demain et sur l'articulation de leurs rôles aux attentes de la société*, Gembloux Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, 2006.
- CHARLIER Joseph, *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025. Accès et exercice des droits à la santé, au logement et à l'emploi. Constats et propositions aux pouvoirs publics*, RWLP, Beez, 2008.
- CHARLOT Valentine, GUFFENS Caroline, Le Bien Vieillir asbl, *Où vivre mieux ? Le choix de l'habitat groupé pour personnes âgées*, Fondation Roi Baudouin, 2006.
- CHERENTI Ricardo, *Analyse 2008 des pièges à l'emploi*, Fédération des CPAS, 2007.
- CHERENTI Ricardo, *Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie*, Fédération des CPAS, 2010.

- CHERENTI Ricardo, *Radioscopie des politiques d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS wallons, Analyse 2010*, Fédération des CPAS, 2010.
- Commission européenne, *Programme wallon de développement Rural 2007-2013*, Gouvernement wallon, 2009.
- DANIEL Myriam, DE POTTER Virginie, *D'une rive à l'autre, Guide pour la réalisation de projets de cohésion sociale avec les habitants permanents des équipements touristiques*, Fondation Roi Baudouin, 2010.
- DASTREVELLE F., *Le risque de pauvreté des familles monoparentales et les instruments de lutte contre la pauvreté en cas de séparation*, Ligue des familles, 2010.
- DEBOIS Marie, *Quand rural ne veut plus dire agricole*, ACRF, 2010.
- DE BOYSER Katrien, LINCHEP Stephanie, VAN DIJCK Lize, Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri, sous la direction scientifique de CASMAN Marie-Thérèse et DIERCKS Danièle, Panel Démographie Familiale, Oases, SPP Intégration Sociale, 2009.
- DEVILLE Emmanuelle, MARTIN Thierry, *Abolir la pauvreté : pour une politique émancipatrice*, in *Politique, Revue de débats*, n°44, 2006, pp.58- 63.
- Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale, *Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Deuxième rapport d'évaluation, Analyse de l'impact du Plan HP*, 2009.
- Fondation Roi Baudouin, *Vieillesse et précarité, synthèse des débats de la conférence du 27 avril 2010*.
- FRANCK Isabelle, *Le Brabant wallon : une province riche... une pauvreté ignorée*, Vivre Ensemble Education, 2009.
- GéDAP, *Étude des besoins sociaux en Brabant wallon*, Province du Brabant wallon, 2007.
- GEORIS Cécile, *Résister et adapter ses pratiques à la condition précaire. A propos de la précarité de femmes de plus de 45 ans en milieu rural*, ACRF, 2009.
- GEORIS Cécile, *La précarisation des femmes en milieu rural, approche quantitative*, ACRF, 2009.
- LAMBERT Laurence, *Slow Food : Où en est l'agriculture wallonne ?*, Etopia, 2007.
- LINCHEP Stephanie, NISEN Laurent, *Étude sur le bien-être des personnes de plus de 70 ans en Wallonie*, sous la direction scientifique de CASMAN Marie-Thérèse, Panel Démographie Familiale, Respect Seniors, 2010.
- MAHY X., *Pauvreté rurale et urbaine*. Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire – ULB, 2010-2011.
- MASSART Baudouin, *Durbuy : La santé des résidents en camping est aussi précaire* in *Alter Echos dossier hors série*, 2010.

- MIGNOLET Daniel, NYEMBO Yvette, SENELART Patrick, THYS Pascale, *Guide de l'habitat groupé pour des personnes en précarité sociale*, Habitat et Participation asbl, 2004.
- MORENVILLE Catherine, *Les soins, sources d'endettement* in Alter Echos, dossier hors série, 2010.
- Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Lutter contre la pauvreté. Evolutions et perceptives. Une contribution au débat et à l'action politiques*. Rapport biannuel 2007.
- RTA asbl, *Peut-on lutter contre la désaffiliation sociale par une politique d'emploi appropriée ?*, Intermag Magazine d'Information, 2010.
- Union des Villes et des Communes Wallonnes, *Memorandum ruralité : l'efficacité de la ruralité*, Commission Ruralité, FRW, 2009.
- VRANKEN J., DE BOYSER, K., DIERCKX, D. (eds), *Armoede en sociale uitsluiting, jaarboek 2005*, Leuven, Acco
- WARRANT Françoise, *La mobilité des personnes en milieu rural*, ACRF, 2005.

### **III. Revues**

- La CéMathèque n°14, Direction Générale des Transports du Service Public de Wallonie, *Mobilité en zone rurale*, août 2005.
- La CéMathèque n°15, Direction Générale des Transports du Service Public de Wallonie, août 2005.
- La CéMathèque n°32, Direction Générale des Transports du Service Public de Wallonie, avril 2011.
- Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, *Le logement « tremplin » ou logement à loyer modéré pour jeunes ménages avec épargne foncière locale, une solution pour garder les jeunes ménages au cœur des villages dans le cadre d'une action de développement rural*, n°2, 2006.
- Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, *Le logement intergénérationnel, une solution pour améliorer la qualité de vie des seniors et des jeunes ménages*, n°3, 2006.
- Les nouvelles de l'hiver, *Dossier : la politique européenne de développement rural*, Ministère de la Région wallonne, Direction Générale de l'Agriculture, 2008.

## ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA TABLE-RONDE

<b>Participants</b>	
BERGER Aline	asbl Article 27
BORCY Patrice	scrfls la Locomobile
BOSSUT Muriel	asbl Agricall
BOURGEOIS Marie	Fondation Rurale de Wallonie
CARRIER Jean-Marie	Province de Luxembourg - affaires sociales
CHARLIER Joseph	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté - asbl Pays de Herve-Futur
COLLET Edith	Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
DADOUMONT Benoit	Centre Local Promotion Santé Namur
DE BRABANT Alain	Juge de paix à Marche
DE CROMBRUGGHE Carmen	Cera
DIET Jacqueline	Union des Agricultrices Wallonnes
DESSOGNE Isabelle	Centre Local Promotion Santé Namur
DONCK Valentine	Saveurs Paysannes
GERARD Stephane	Agence Immobilière Sociale
GREGOIRE Sabrina	Croix Rouge
HUET Brigitte	Union des Agricultrices Wallonnes
JALLET Renaud	Maison des Solidarités - CPAS Marchin
KEVELAER Christophe	Cera
KRATZENSTEIN Laurence	Aide en Milieu Rural
LAFFINEUR Nathalie	Intégra Plus
LAPERCHE Jean	Fédération des maisons médicales
LEGROS Catherine	asbl Article 27
LEPIECE Patricia	La Teignouse
MAHY Christine	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
MAIRESSE Christophe	SPW - Direction interdépartementale de la Cohésion social
MARTIN Gwenaelle	Fugea
MARTIN Thierry	Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la pauvreté
MATHIJSEN Carmen	Cera
MAY Xavier	IGEAT - Uib
NOIRHOMME Robert	AIS
PETIT Dominique	Maison médicale de Barvaux
POELAERT Nathalie	Province du Brabant wallon - cohésion sociale et santé
RULOT Christiane	Intégra Plus
RUSALEN Laura	Province de Liège - Maison du social
STROOBANTS Veerle	Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
TILLIEUT Michel	Cera
TOUSSAINT Isabelle	Centre Local Promotion Santé
VANBELLINGEN Romain	Province de Luxembourg - agriculture et ruralité
WELTER Monique	asbl Maison Blanche
ZABUS Alain	Cera
<b>Panel Démographie Familiale, Université de Liège</b>	
BRICART Virginie	
CASMAN Marie-Thérèse	
LINCHET Stephanie	
NISEN Laurent	

## ANNEXE 2 : QUELQUES DEFINITIONS DE LA RURALITE

Il n'existe pas une définition arrêtée des communes de type rural. Si nous nous référons à la définition de la ruralité formulée par l'OCDE, l'élément déterminant est la faible densité de population des communes : « *Le milieu rural est un territoire où plus de 50% de la population vit dans des communautés présentant une densité de population inférieure à 150 habitants par km<sup>2</sup>* ». Il est également caractérisé par un pourcentage important de terres affectées à l'agriculture, à l'élevage et aux forêts. Cela correspond à 64% du territoire wallon. Toutefois, cette approche ne prend pas en compte les villages faisant partie des communes urbaines. 123 communes wallonnes, pour un total de 262, ont le statut de commune rurale. Cela correspond à 21.1% de la population wallonne. La DGARNE, Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Service Public Wallon, ajoute un second critère émanant de l'Union européenne, à savoir celui d'un espace non bâti supérieur à 80%, et consacré aux surfaces agricoles, boisées ou naturelles. Ce critère sert de base à l'établissement du Plan wallon de développement rural (PWDR), ainsi qu'à d'autres mesures telles qu'AIDA dans le secteur agricole, MAE ou Natura 2000 dans le secteur environnemental, etc. 175 communes dans lesquelles résident 36.2% de la population répondent à ce critère. Il s'agit d'un critère inclusif, c'est-à-dire que le milieu rural comprend à la fois les territoires où la densité de population est inférieure ou égale à 150 habitants par km<sup>2</sup>, et ceux où l'espace non bâti est supérieur à 80%. Les critères de la ruralité font l'objet de nouvelles nuances directement liées aux mutations du milieu rural. Dans cette perspective, la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (Cap Ruralité) propose d'ajouter un indice de « *périphéralité* » prenant en compte d'une part un périmètre intégrant la commune dans son environnement par rapport aux communes limitrophes wallonnes ou frontalières, et d'autre part un indicateur d'accessibilité aux services comprenant la plus ou moins grande facilité avec laquelle il est possible de se rendre à un lieu et l'intérêt que suscite ce lieu. 157 communes et 33.9% de la population correspondent à cette définition. L'indice de « *périphéralité* » lié à l'utilisation du néo-critère de ruralité comprend à la fois les communes où la densité de population est inférieure ou égale à 705 habitants par km<sup>2</sup> et celles où l'indice de temps d'accessibilité est inférieur à 15 minutes. Cette approche témoigne bien des interrelations entre les territoires et pose d'emblée la question de l'accessibilité.

## **ANNEXE 3 : DISPOSITIFS FINANCIERS**

- **FEDER :**

Le Fonds Européen de Développement Régional sert principalement à cofinancer les transports, les technologies de communication, l'énergie, l'environnement, la recherche et l'innovation, les infrastructures sociales, la formation, la réhabilitation urbaine et la reconversion industrielle, le développement rural, la pêche, le tourisme et la culture.

- **FEADER :**

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, est la seule programmation et le seul instrument financier au niveau européen, et est constitué à partir de plusieurs rubriques de l'ancien budget européen consacré au développement rural. Cela constitue une simplification importante pour les gestionnaires. Les axes du Programme Wallon de Développement Rural sont les suivants : l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'amélioration de l'environnement, l'aménagement de l'espace rural, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale. LEADER est la mise en œuvre de la stratégie de développement local.

- **Agence de Développement Local :**

Les ADL sont organisées soit en asbl, soit en régie communale et ont pour objet prioritaire le développement local de l'emploi durable d'une commune de moins de 40.000 habitants.

- **Plan (inter)Communal de Mobilité (P-I-CM)**

Ces plans sont spécifiquement destinés au développement local de la mobilité. Il s'agit d'un outil de planification pour organiser le transport des personnes et de marchandises dans une optique de développement durable.

- **Programme communal de développement rural (PCDR)**

Les communes qui décident de mener une opération de développement rural (ODR) doivent élaborer un document, le Programme communal de développement rural (PCDR). 63 communes ont un PCDR actif, d'autres sont en cours ou terminés. Ce programme est global et a une validité de dix ans. Il est constitué d'une analyse socioéconomique à l'échelle communale. Les Commissions Locales de Développement Rural sont constituées notamment de citoyens volontaires.

- **Groupe d'Action Locale**

Un GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics couvrant un territoire rural, un ensemble de communes, chargé de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader et soutenue par le Programme wallon de Développement Rural. Il en existe actuellement 15.